



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES



L'activité des services de l'Etat dans les Yvelines en 2011

L'Etat dans les Yvelines : au service de tous, au cœur des territoires

Versailles, le 22 juin 2012



« Le rapport d'activité des services de l'Etat dans le département en 2011 témoigne, une fois de plus, de **l'importance de son rôle** pour assurer le bon ordre administratif, **la sécurité et la protection des personnes et des biens, ainsi que le développement harmonieux des territoires**, en liaison avec nos partenaires locaux.

Tous les agents des services déconcentrés de l'Etat accomplissent leurs missions, avec impartialité, rigueur, professionnalisme et dévouement. Ils assurent en particulier **la permanence de l'Etat à chaque instant**, pour faire face aux situations d'urgence, quelquefois de crise. Nos concitoyens peuvent constater chaque jour les efforts consentis et le résultat de ce travail discret et indispensable.

Cette mobilisation dans le seul souci de l'intérêt général est possible parce qu'elle s'incarne dans **un réseau étroit de contacts au quotidien** - auquel j'attache une importance toute particulière - entre le corps préfectoral, les chefs de service et tous les agents de l'Etat d'une part et les élus, parlementaires, conseillers généraux et régionaux, maires, conseillers municipaux, d'autre part.

Chacun connaît également mon engagement et celui des services dont j'ai la responsabilité, **à faire vivre le lien indispensable avec les entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les associations, les bénévoles** et à travers eux tous, avec la population de notre département.

L'action publique prend toute sa dimension que si elle s'inscrit dans la réalité concrète des solutions à trouver, des projets à porter, des perspectives d'avenir à tracer. En 2011 notamment, les travaux préparatoires à la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale ont montré combien **le travail de concertation** avec les élus locaux est essentiel pour **organiser les territoires au service des projets des populations, afin de relever les défis des années à venir**, en se dotant des moyens humains et financiers nécessaires.

Que ce soit son action quotidienne dans le cadre de ses compétences propres, ou à l'occasion de manifestations plus symboliques et patriotiques, **l'Etat porte toutes les valeurs de la République**. Il n'est pas le seul, mais son rôle dans l'incarnation de la Nation toute entière est fondamental pour **l'unité du pays dans sa diversité**.

Je rends hommage - et je dis ma reconnaissance - **à tous ceux qui contribuent à cette tâche dans le département**.

Soyez assurés de ma volonté et de celle de l'ensemble des agents de l'Etat qui m'accompagnent, de poursuivre notre action avec la même exigence d'efficacité, avec une seule ambition **toujours mieux servir - à vos côtés - l'ensemble de ceux qui vivent dans les Yvelines**.

Merci de votre confiance qui nous donne la force d'agir dans ce sens.»

Michel Jau
Préfet des Yvelines

SOMMAIRE

Partie 1 **Soutenir l'emploi et le développement économique** p. 6

- ⇒ Accompagner le développement économique
- ⇒ Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

Partie 2 **Assurer la sécurité et la protection de tous** p 14

- ⇒ Garantir l'ordre public et la sécurité de tous
- ⇒ Participer à la lutte contre l'insécurité routière
- ⇒ Prévenir et gérer les risques
- ⇒ Contrôler la sécurité alimentaire et animale, participer à la protection du consommateur

Partie 3 **Renforcer la cohésion sociale et l'équité territoriale** p 28

- ⇒ Au travers de ses politiques éducatives et destinées à la jeunesse
- ⇒ Au travers de la politique de la ville
- ⇒ Au travers de la politique du logement et de l'hébergement d'urgence et de la santé
- ⇒ Au travers de ses politiques culturelles

Partie 4 **Participer au développement durable du territoire** p 42

- ⇒ Le réseau de transport du Grand Paris : un projet d'intérêt national
- ⇒ Les autres grands projets de transports structurant
- ⇒ Les opérations de reconversion du foncier militaire
- ⇒ Une gestion raisonnée des espaces agricoles et naturels

Partie 5 **Proposer un meilleur service** p 54

- ⇒ Pour mieux répondre aux attentes des usagers
- ⇒ Pour accompagner les collectivités locales

Annexes p 65

- ⇒ Le corps préfectoral dans les Yvelines
- ⇒ L'organigramme de la préfecture
- ⇒ L'organisation territoriale de l'Etat dans le département



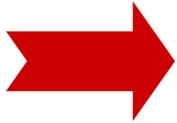
Chaîne de montage à Peugeot à Poissy



Apprentissage chez le chocolatier Franck Daubos à Montigny le Bretonneux

Partie 1

**«Soutenir l'emploi
et
le développement
économique»**



1) Soutenir l'emploi et le développement économique

1- Accompagner le développement économique

L'activité économique est la première condition de l'emploi, c'est pourquoi l'Etat y attache une attention particulière et en a fait une de ses priorités.

En 2011, les services de l'État ont amplifié leurs actions pour accompagner les projets de développement économique et pour soutenir l'emploi sur le territoire. **Si le département des Yvelines a plutôt mieux résisté que d'autres aux effets de la crise économique et financière, la situation est demeurée particulièrement fragile dans certaines zones.**

a) Les investissements d'avenir et la compétitivité

Les Yvelines accueillent 8 pôles de compétitivité (Mov'éo, Systematic, Cosmetic Valley, Finance Innovation, Advancity, ASTech, Cap Digital, Medicen) **qui constituent un élément clé de la politique industrielle de l'État depuis leur création en 2004.** Ils rassemblent les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, les grands groupes et les PME. Ils doivent permettre de favoriser l'émergence de projets de R&D partenariaux et de structurer et dynamiser les filières.

Porté par Mov'eo Tech, l'Institut du véhicule décarboné et communicant et de sa mobilité (VéDéCoM) est à la fois un centre de recherche, de formation et un centre de soutien au développement des PME sur l'éco-mobilité de demain.

Dans le cadre de cet institut d'excellence sur les énergies décarbonées, l'Etat apportera sur 10 ans un financement de 54,1 M€ au titre des investissements d'avenir (soit 22% des 293 M€ que représente le projet).

Le programme des investissements d'avenir, adossé au grand emprunt, mis en place en 2010, vient renforcer l'action structurante de l'État, dans les domaines clés pour l'innovation, la productivité et la compétitivité que sont notamment l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, le développement durable et le numérique.

En 2011, les appels à projets dans le cadre de ce programme se sont poursuivis.

Dans les Yvelines, **près d'une quinzaine de projets** en matière de recherche, de formation, ou encore d'aménagement numérique du territoire sont aujourd'hui retenus.

A titre d'exemple, **le projet PATRIMA a été retenu dans le cadre des «laboratoires d'excellence» (LABEX) le 25 mars 2011.** Il a été mis en œuvre par les universités de Cergy-Pontoise (UCP) et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), PATRIMA vise à faire émerger les sciences du patrimoine au sein du paysage universitaire français.

Plusieurs projets ont également été retenus en 2011 en matière de recherche et d'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la Fondation de coopération scientifique du campus Paris-Saclay, qui portera la future université du même nom.

Le **Schéma directeur territorial d'aménagement numérique** (SDTAN) élaboré par le Conseil Général des Yvelines et approuvé en janvier 2012 **bénéficiera pour sa part de crédits d'investissements d'avenir du Fonds national pour la société numérique dans le cadre du Plan national très haut débit** à hauteur de **24 M€** (sur les 157 M€ d'investissements prévus au total sur 7 ans).

b) Le soutien aux principales filières économiques

La mise en œuvre du deuxième volet du plan de soutien à la filière mécanique, soutenu par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a été lancée en 2011. Il a particulièrement concerné les entreprises mécaniciennes du Val d'Oise et des Yvelines

Il repose sur trois objectifs : valoriser l'image de la filière mécanicienne, augmenter le chiffre d'affaires avec la participation à des salons et événements, renforcer la stratégie, l'innovation et améliorer la performance des entreprises.

Le plan de soutien à la filière automobile (fin 2009-2012), dans le cadre du plan de relance de l'Etat, porté par le pôle de compétitivité Mov'eo a poursuivi en 2011, six actions axées sur l'emploi, les compétences et l'apport d'expertise pour la définition de plans de financement.

Enfin, **le plan de soutien à la filière aéronautique** nommé Perform'Aéro (mi-2009 mi-2012), porté par le pôle ASTech a bénéficié, en 2011, à près de 450 entreprises. Il repose sur 7 M€ cofinancés par l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France, les fonds européens.

En 2011, 22 entreprises yvelinoises ont adhéré à au moins une action du plan filière aéronautique francilien.

c) L'accompagnement des entreprises en développement ou en difficulté

L'État a lancé un programme d'accompagnement pour les entreprises à fort potentiel afin d'offrir un appui personnalisé aux chefs d'entreprises de taille intermédiaire prometteuses (entre 250 et 5 000 employés) et aux chefs de PME à fort potentiel de croissance, qualifiées de «pépites».

Parmi les 60 entreprises visitées dans les Yvelines en 2011 par les chargés de mission de la DIRECCTE, ont été repérées 7 «pépites» et 10 entreprises de taille intermédiaire prometteuses.

Compte tenu de la relative embellie de la conjoncture économique intervenue au début de l'année 2011, **la commission spécialisée dans le rééchelonnement des passifs fiscaux et sociaux des entreprises (CCSF) ne s'est réunie que 5 fois**, pour examiner 43 dossiers d'entreprises en difficultés.

Les plans accordés ont permis de sauvegarder environ 550 emplois en traitant un passif de plus de 5 M€ Le rythme d'activité de la CCSF s'est en revanche accéléré au second semestre de l'année 2011 avec un quasi doublement de l'activité, signe de la recrudescence attendue de la crise économique dans le département.



Déplacement du Préfet à l'usine Peugeot à Poissy le 6 décembre 2011, accompagné de Philippe Court, sous-préfet de Saint Germain en Laye, Philippe Portal, sous-préfet de Mantes la Jolie.

d) La fiscalité applicable aux entreprises

La réforme de la Taxe Professionnelle (TP) s'est traduite en 2011 par un allègement important de la charge fiscale pour les entreprises.

Cependant la plus grande complexité des nouvelles cotisations, réparties sur plusieurs impôts aux bases distinctes, a justifié une **forte implication pédagogique du réseau de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) en appui aux entreprises**, de même qu'à l'égard des collectivités locales, pour mieux expliquer le dispositif mis en place.

Dans le même temps, l'obligation, imposée à compter d'octobre 2011, de dématérialisation des déclarations fiscales et des paiements pour la majorité des entreprises (dont le chiffre d'affaire est supérieur à 230.000 €), a nécessité une très intense campagne d'information et de soutien.

Comme les années précédentes, les remboursements de crédits de TVA ou d'impôt sur les sociétés et de crédit d'impôt recherche (CIR) ont été accélérés afin de soutenir les trésoreries des entreprises : 80% des remboursements de TVA sont intervenus en moins de 30 jours ; le paiement du CIR a été quasi immédiat pour les PME.

e) Les mutations économiques et la recomposition industrielle

Le recours à l'activité partielle a été relativement modéré en 2011 comparativement aux deux années précédentes. Au total, ce sont **1 235 565 heures d'activité partielle**, dans le cadre de 122 demandes, qui ont été accordées en 2011 (contre 1 885 088 heures en 2010).

De même, **les procédures de licenciement collectif pour motif économique** touchant 10 salariés et plus dans le cadre de restructuration **ont été en net recul par rapport à 2010.**

En 2011, ce sont **45 procédures** de ce type – correspondant à **1 114 suppressions d'emploi** – qui ont été enregistrées par l'unité territoriale des Yvelines de la DIRECCTE (en 2010, 89 procédures pour 3 476 projets de suppression de postes).

Ces chiffres 2011, très nettement inférieurs à ceux de 2010, s'expliquent essentiellement par des éléments d'ordre conjoncturel (post crise 2008-2009). Comme en 2010, un tiers des procédures résultait du placement de sociétés en redressement ou en liquidation judiciaire.

Ces procédures de licenciement collectif ont principalement concerné l'aide à domicile, les visiteurs médicaux, la réparation électrique et les centres d'appel.



Lancement de la 1^{ère} édition de la Semaine de l'industrie, le 4 avril 2011, à l'usine L'Oréal à Rambouillet, en présence du préfet de région Ile de France, Daniel Canépa, du préfet des Yvelines, de Gérard Larcher, sénateur maire de Rambouillet et de Marc Chappuis, sous-préfet de Rambouillet

Cette semaine visait à sensibiliser des jeunes (collégiens et lycées) aux métiers de l'industrie et ainsi contribuer à susciter des vocations dans des secteurs parfois mal connus ou mal perçus.

2 - Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

a) L'action et la mobilisation des services de l'État pour l'emploi

La politique en faveur de l'emploi est, avec la sécurité de nos concitoyens, la première préoccupation des pouvoirs publics de l'Etat, en partenariat avec tous les autres acteurs, notamment les entreprises, les collectivités locales, etc.

Avec ses **550 collaborateurs**, experts dans les domaines de l'orientation, de l'indemnisation et ou du placement, et ses **13 agences**, **Pôle emploi Yvelines offre une large gamme de services pour conseiller les entreprises et accompagner les demandeurs d'emploi.**

Pôle emploi compte plus de **8 000 entreprises clientes** auxquelles il apporte un appui stratégique pour les aider dans leurs recrutements.

L'année 2011 a été marquée par l'accentuation des actions d'accompagnement renforcé :

- mobilisation de **400 contrats de sécurisation professionnelle**
- **suivi personnalisé de 2 000 bénéficiaires** à travers le dispositif «Cap vers l'entreprise»
- conduite de **1 400 prestations d'orientation**

Pôle emploi propose également des prestations d'appui pour les demandeurs d'emploi.

Ainsi, **8,3 millions d'euros** ont été mobilisés pour tenir des ateliers CV, accompagner des recherches d'emploi, réaliser des bilans de compétences approfondis, ou encore conduire des actions de formation préalable au recrutement pour adapter les compétences d'un candidat en fonction du poste à pourvoir.

En 2011, 15 015 demandeurs d'emploi ont participé à un atelier et 1 412 formations ont été financées.

L'ensemble des acteurs publics des Yvelines s'est également mobilisé pour l'emploi notamment à travers les services publics pour l'emploi local (SPEL) réunis mensuellement par les sous-préfets dans chacun des quatre arrondissements.

Dans le cadre de ces SPEL, les sous-préfets ont élaboré, dans leur arrondissement respectif, un plan d'action pour l'emploi qui repose sur différentes thématiques : l'apprentissage, les contrats aidés, les métiers porteurs et/ou en tension, l'adéquation offre/besoin de formation, le lien développement économique/emploi, l'emploi des seniors...

Outre les services de l'État compétents (DIRECCTE et Pôle emploi) et les missions locales, ces réunions associent, suivant les thématiques, le Conseil général, les chambres consulaires, les maisons de l'emploi et tout acteur impliqué par le développement de l'emploi sur le territoire.



Le Préfet a présidé le 30 mars 2011, en préfecture, le Service Public pour l'Emploi et du Développement économique.

b) Les dispositifs de soutien à l'emploi

Dans les Yvelines, l'apprentissage est reconnu comme une voie de formation performante tant en termes d'insertion professionnelle que de poursuite d'études à tous les niveaux de qualification.

On dénombre 24 centres de formation d'apprentis (CFA) dans les Yvelines, pour environ 16 000 places.

Sur la campagne de recrutement 2011, plus de **7 300 contrats** ont été signés dans le département, soit environ **15% des contrats d'apprentissage franciliens**.

300 contrats d'apprentissage ont notamment été signés dans le secteur non marchand (État, collectivités territoriales, établissements publics,...).

Un contrat d'objectifs et de moyens est mis en œuvre dans le département depuis 2006, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France. Renégocié au niveau régional en 2011, il sera à nouveau décliné pour le département en 2012.

Ce contrat s'inscrit dans une politique d'ensemble en direction des jeunes, afin d'atteindre les objectifs de la politique régionale pour la formation et l'emploi des jeunes. Il implique l'ensemble des acteurs socio-économiques du département. Il précise les moyens nécessaires à la réalisation d'actions de nature à favoriser un développement et une modernisation efficace et pérenne de l'apprentissage.

Concernant les contrats de professionnalisation (autre volet de l'alternance), environ **300 organismes de formation professionnelle** ont été répertoriés dans les Yvelines. L'offre de formation est diversifiée et nécessite d'assurer une information et une orientation de qualité auprès des publics (salariés et entreprises).

Cette diversité de l'offre constitue un atout certain pour le développement de ce type de contrat et explique en partie que **le département est le 2^{ème} en Ile-de-France en nombre de contrats signés (3 385 contrats signés, soit environ 7,5% des contrats franciliens)**.

La forte mobilisation sur les contrats aidés a été renforcée sur le dernier trimestre 2011 et a permis d'atteindre des niveaux de prescription satisfaisants : **3 975 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** (contrats aidés du secteur non marchand) et **664 contrats initiative emploi (CIE)** (secteur marchand). Les secteurs les plus recruteurs en contrats aidés sont les métiers verts, les services à la personne et l'éducation nationale.



Le 28 novembre 2011, le Préfet des Yvelines a rencontré les apprentis du laboratoire du chocolatier Franck Daubos à Montigny-le-Bretonneux.

c) Un dialogue social renforcé

Dans la continuité du dialogue social territorial conduit en 2008-2009 avec l'appui de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (devenue depuis la DIRECCTE), une réflexion s'est engagée sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés du secteur automobile, **dans un contexte de forte crainte sur l'arrêt du recours à l'intérim dans ce secteur.**

Ainsi, **le projet Parcours en Seine Aval (PESA)** financé par l'État, par des fonds de revitalisation et par le Conseil Régional a permis d'accompagner les salariés en CDD ou intérim concernés par des mutations économiques.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GEPCT) est un autre exemple de mobilisation sur les évolutions du marché de l'emploi.

Cet outil de concertation en matière d'emploi et de compétences permet de dépasser le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle. La démarche de GPECT vise la coopération locale multi-acteurs issus du champ politique, du champ économique et du champ institutionnel.

Le territoire de Seine Aval conduit depuis plusieurs années des actions qui relèvent de cette démarche. Pour aller plus loin et mettre en place une gestion coordonnée et pérenne des ressources humaines en Seine Aval, la DIRECCTE a financé dans le cadre d'un Contrat d'Etude Prospective Territoriale en 2011 une démarche structurante.

Cette démarche vise à faire émerger un plan d'action de GPEC territoriale porté par les deux maisons de l'emploi du territoire.

De même, avec l'ensemble des partenaires concernés, l'Etat fait porter son effort sur **le maintien dans l'emploi**, afin de limiter le risque d'échec après le retour à l'emploi.

Cette priorité à l'emploi est l'un des points forts de l'activité des services de l'Etat dans le département.



Déplacement du Préfet au groupe SOPEMEA à Vélizy Villacoublay le 2 décembre 2011



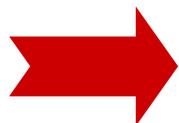
Déplacement du Préfet sur une opération de sécurisation police gendarmerie dans les transports en commun des Yvelines, en présence de Jean-Marie Salanova, directeur départemental de la sécurité publique et du Colonel Armando de Oliveira, commandant le groupement départemental de gendarmerie



Cérémonie de la Sainte Barbe en préfecture à Versailles en hommage au service départemental d'incendie et de secours dirigé par le Colonel Patrick Sécardin

Partie 2

**«Assurer la sécurité et
la protection de tous»**



2) Assurer la sécurité et la protection de tous

1 - Garantir l'ordre public et la sécurité de tous

La sécurité est le premier droit des citoyens et l'un des premiers devoirs de l'Etat en démocratie. Il s'agit là de son autre priorité essentielle au service de nos concitoyens. Sans la sécurité pour tous, il n'y a pas de vraie liberté.

La mobilisation constante des forces de l'ordre a permis d'enregistrer de nouveaux progrès sur le front de la lutte contre la délinquance.

Il convient, à cet égard, de rendre un hommage particulier aux **282 policiers ou gendarmes blessés** dans l'exercice de leurs missions au service de nos concitoyens en 2011 dans le département.

Le partenariat efficace et de confiance développé entre l'Etat et les collectivités territoriales a facilité cette action, autour d'une meilleure prévention de la délinquance.

a) Une nouvelle baisse de la délinquance générale en 2011

Les Yvelines ont connu en 2011 **une nouvelle baisse de la délinquance générale avec - 0,32% de faits constatés, soit 83 393 faits contre 83 659 faits en 2010.**

Cette tendance favorable s'est poursuivie et amplifiée sur les 4 premiers mois de 2012 avec une baisse de -1,88 % de la délinquance générale.

Les atteintes aux personnes ont notamment baissé en 2011 de - 0,73%, alors qu'elles augmentaient légèrement (+ 0,14%) au niveau national.

Le volontarisme des services est à souligner : **les infractions révélées par l'action des services (IRAS) ont augmenté de + 12,93% en 2011.** Elles correspondent, par exemple, à des faits de trafic de stupéfiants. L'action des services conduit également à interpellier des personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière sur le territoire français.

Dans le même temps, l'amélioration des taux d'élucidation des affaires s'est poursuivie : 33,45 % contre 32,30 % en 2010 pour les services de police et **35,42%** contre 30,32% en 2010 pour les services de gendarmerie.

Statistiques de la délinquance
Evolutions comparées 2011/2010 par catégories d'infractions
Yvelines – France entière

	Evolution Yvelines	Evolution France entière
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	- 0,73% <i>- 5,56% sur les quatre premiers mois de 2012</i>	+ 0,14%
Atteintes aux biens	- 0,13% <i>- 6,59% sur les quatre premiers mois de 2012</i>	- 1,74%
Escroqueries et infractions économiques et financières	- 12,13% <i>+10,52% sur les quatre premiers mois de 2012</i>	- 1,30%
Infractions révélées par l'action des services	+ 12,93% <i>+ 15,79% sur les quatre premiers mois de 2012</i>	+ 6,42%

Parmi les résultats les plus significatifs obtenus en 2011, il convient de relever :

- **un climat de sécurité renforcé dans les transports ferroviaires** avec la diminution sensible (- **25,6%**) des vols avec violences dans les gares et tronçons situés dans les Yvelines, résultant de la mobilisation conjointe de la police nationale (effectifs départementaux, services de la sous direction régionale des transports de la préfecture de police de Paris, renforts CRS), de la gendarmerie nationale (effectifs du groupement départemental et réservistes), ainsi que des services des entreprises de transport, notamment la Sûreté Générale de la SNCF et de l'installation de caméras de vidéo protection.
- **une plus grande tranquillité dans les quartiers sensibles** avec une baisse des violences sur personne dépositaire de l'autorité publique (- **6,4%**) et des violences entre bandes (- **62,9%**) ;
- **une lutte amplifiée contre l'économie souterraine** et la délinquance qu'elle génère, avec une hausse significative des opérations (**52 en 2011 contre 32 en 2010**) menées par le Groupement d'Intervention Régional (GIR) des Yvelines. Le résultat de ces opérations est une augmentation très sensible des quantités de produits stupéfiants, ainsi que des numéraires, biens immobiliers et véhicules saisis aux délinquants.

En dépit de ces bons résultats, le département a connu en 2011, à l'image de l'ensemble du territoire national, **une hausse préoccupante du nombre de cambriolages**.

Ainsi, les vols par effraction connaissent une forte progression (+ **18,32%**).

Pour y faire face, les services de police et de gendarmerie ont développé en ce domaine **des coopérations importantes à la fois stratégiques et opérationnelles** (déclinaison au niveau local de la cellule anti-cambriolages départementale...).

Grâce à ces efforts, le nombre de personnes mises en cause en flagrant délit ou à la suite d'enquêtes est passé de 240 en 2010 à 373 en 2011 (+ 55,42%).

Enfin, **en ce qui concerne les reconduites à la frontière** un point hebdomadaire est effectué autour du préfet, par les principaux acteurs chargés de mettre en œuvre les mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, sous le contrôle des juges administratifs et judiciaires, mais aussi avec l'aide au retour volontaire proposé par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Ce partenariat étroit a permis une meilleure coordination des actions et une nette amélioration des résultats comparés aux années précédentes. Il convient de souligner que les 2/3 des départs demeurent volontaires.



Communication du préfet le 24 janvier 2012 sur le bilan de la lutte contre la délinquance dans les Yvelines pour l'année 2011, en présence de Jean-Marie Salanova, directeur départemental de la sécurité publique et du Colonel Armando de Oliveira, commandant le groupement de gendarmerie

Deux aspects essentiels de l'action conduite par les services départementaux de l'État pour assurer l'ordre public méritent, enfin, d'être particulièrement soulignés :

- la préparation et la sécurisation des nombreux déplacements officiels organisés dans le département – **deux visites du Président de la République et 98 visites ministérielles ou interministérielles – et de multiples cérémonies et commémorations ;**

- le suivi des installations illicites de groupes de gens du voyage **menaçant l'ordre public : la procédure administrative de mise en demeure de quitter les lieux préalable à l'évacuation a dû être mise en œuvre à 55 reprises.**



Déplacement du président de la République, Nicolas Sarkozy à Versailles sur le thème des professions libérales le 12 avril 2011 : Le président a visité le cabinet d'architectes Atelier 2A à Versailles



*Cérémonie commémorative de l'armistice de 1918, le 11 novembre 2011 à Versailles
Crédit photo : mairie de Versailles*

Déplacement de Xavier Bertrand au pôle emploi de Mantes la Jolie dans le cadre du service public pour l'emploi le 18 février 2011



b) Des partenariats multiples avec les services de justice et les collectivités, gages d'une meilleure prévention de la délinquance

En matière de prévention de la délinquance, la coordination de l'action entre les services de l'État s'exprime, notamment, dans le cadre des diverses instances de pilotage stratégique coprésidées par le préfet et le procureur de la République : réunions mensuelles de l'état-major départemental de sécurité et du comité de pilotage du GIR, réunions plénières du comité départemental anti-fraudes...

Le conseil d'évaluation instauré par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a été réuni en 2011 dans les quatre établissements pénitentiaires du département (établissement pénitentiaire pour mineurs EPM de Porcheville, maisons d'arrêt de Versailles et de Bois d'Arcy, centrale de Poissy), sous la présidence du préfet et la vice-présidence du procureur de la République et du président du tribunal de grande instance de Versailles.

Ces rencontres permettent d'établir un état des lieux régulier du fonctionnement des centres de détention, mais également d'échanger, avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), sur les actions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les addictions ou de formation professionnelle conduites dans les établissements et participant à la prévention de la récidive.



Le partenariat développé entre l'État et les collectivités territoriales a également été exemplaire. Le corps préfectoral et les responsables des services de sécurité, entretiennent des contacts réguliers avec les maires, dans le cadre d'échanges bilatéraux, de nombreuses visites sur le terrain ou dans leur participation aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), aux côtés du procureur de la République.

Contrôle conjoint police municipale/police nationale à Versailles

A titre d'exemple, le CLSPD des Mureaux a été doté d'une plate-forme de suivi des publics sous main de justice. Des actions centrées sur l'insertion professionnelle durable ont été proposées à **15 personnes** marquées par des antécédents judiciaires et des difficultés en la matière. Cette plate-forme regroupe les services sociaux et éducatifs de la commune et du Conseil général (prévention spécialisée) ; les services socio-éducatifs du ministère de la Justice (protection judiciaire de la jeunesse et SPIP) et de la Préfecture (mission ville, délégué du Préfet) ainsi que les acteurs de l'emploi du territoire (mission locale, pôle emploi, PLIE, ONG la gerbe, animateur de clause d'insertion ANRU).

De même, dans le cadre de la programmation des contrats urbains de cohésion sociale, la Préfecture a accompagné financièrement le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines (SPIP) en mobilisant l'association FAIRE afin de permettre à des détenus d'accéder à des ateliers professionnels dans la perspective de leur retour à l'emploi à leur sortie de prison.

Les collectivités ont joué un rôle important dans plusieurs dispositifs de prévention de la délinquance. Ainsi, les communes ont assuré le fonctionnement de **75 polices municipales** qui agissent en complémentarité avec la police ou la gendarmerie nationales, dans le cadre de conventions de coordination renouvelées.

Toujours dans un souci de complémentarité et de partenariat, **les initiatives développées par les collectivités territoriales** (créations de postes de coordonnateur de CLSPD, mise en place de Conseils des Droits et des Devoirs des Familles ou de lieux ressource, caméras de vidéo protection...) **et par les associations** (soutien aux victimes, l'éducation à la citoyenneté et la prévention des violences intrafamiliales en particulier) **ont bénéficié d'un soutien financier de l'État s'élevant à 282 000 €**

Les quelques **650 caméras déployées sur la voie publique** participent à la dissuasion et facilitent l'élucidation des faits de délinquance. En 2011, l'installation ou la modernisation de **7 dispositifs communaux ou intercommunaux** de vidéo protection ont été soutenues financièrement par l'État pour un montant global de **1,56 Millions d'€**

2 - Participer à la lutte contre l'insécurité routière

a) Des résultats concrets en 2011 avec 19 vies épargnées

L'action déterminée des services de l'État a permis d'obtenir en 2011 des résultats particulièrement probants en matière de lutte contre l'insécurité routière dans les Yvelines. La concertation avec les élus y a largement contribué.

45 tués ont été recensés en 2011 contre 64 en 2010, soit 19 vies épargnées dans les Yvelines sur les 22 vies épargnées à échelle nationale.

Statistiques de la sécurité routière pour l'année 2011 Evolution comparée Yvelines/Région Ile de France/France entière

	Nombre de tués	Nombre de blessés	Accidents corporels
Yvelines	- 29,7%	- 5,8%	- 7,6%
Région Ile-de-France	+ 2,5%	+ 1,2%	+ 2,6%
France entière	- 0,6%	- 4,2%	- 3,1%

La part la plus importante des tués sur les routes des Yvelines est constituée en 2011 par les usagers de deux-roues motorisés.

Ils représentent 40% des tués et dépassent pour la première fois en nombre depuis trois ans les usagers de véhicules légers (18 morts contre 17).

La consommation d'alcool demeure la principale cause des accidents mortels, puisqu'elle est identifiée comme responsable des 15 des 45 tués, devant les excès de vitesse avec 8 tués. Le refus de priorité, l'inattention et l'assoupissement sont les principales autres causes relevées.

Visite du préfet et du procureur de la République aux forces de l'ordre avec des opérations de contrôles routiers dans le département à l'occasion des départs et retours de vacances et des week-ends prolongés du mois de novembre 2011.



b) Des actions fortes, conduites dans un cadre partenarial, pour améliorer la sécurité routière

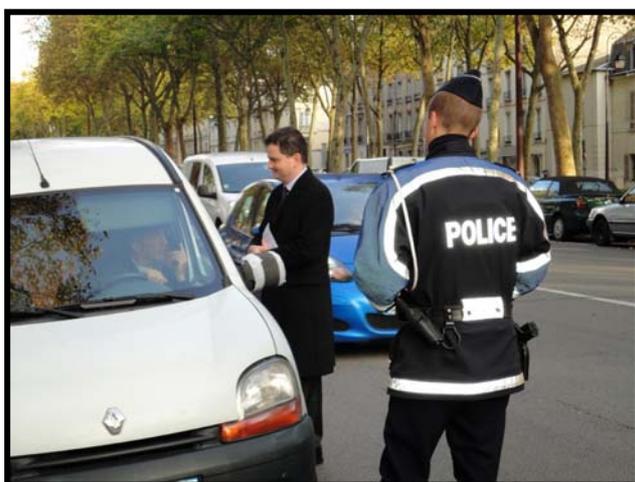
Le nombre d'infractions routières relevées par les forces de l'ordre, fruit de leur mobilisation sur le terrain, a augmenté de **+ 1,18%** en 2011.

Les membres du corps préfectoral se sont personnellement impliqués, aux côtés des services de police et de gendarmerie, dans les nombreuses opérations de contrôle coordonné lancées, en particulier, autour des week-ends de grand départ.

Infractions routières relevées par les forces de l'ordre dans les Yvelines Evolution 2011/2010

	2010	2011	Evolution 2011/2010
Infractions routières	6 605	6 683	+ 1,18%
Conduites sans permis de conduire	2 936	3 089	+ 5,21%
Conduites sous l'emprise d'un état alcoolique	2 757	2 685	- 2,61%
Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants	458	421	- 8,08%
Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et de produits stupéfiants	41	54	+ 31,71%
Grands excès de vitesse	413	434	+ 5,08%

Le nouveau pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière du véhicule conféré au préfet par l'article 84 de la seconde loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI II) a été mis en œuvre dans le département en liaison étroite avec le Parquet. Il a permis d'empêcher les conducteurs de reprendre le volant après une infraction grave (conduite sans permis de conduire ou malgré une suspension, annulation ou interdiction judiciaire, récidive de conduite addictive ou de grand excès de vitesse, atteinte volontaire à l'intégrité physique). Cette procédure a été appliquée à **28 reprises** en 2011.



Contrôles routiers à Versailles et à Rambouillet lors du week-end et des vacances de toussaint 2011 en présence de Jean-Marc Galland, directeur de cabinet et Marc Chappuis, sous-préfet de Rambouillet.

c) La prévention et la concertation : les lignes directrices de l'action des services de l'État

En matière de prévention, le **plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR)** a permis de soutenir, notamment financièrement, les actions conduites par des acteurs institutionnels, les collectivités territoriales et les associations. Le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) a conduit en 2011 plus de **70 actions sur le terrain, en plus de celles menées directement par la police ou la gendarmerie.**

Des messages de prévention ont été relayés autour de manifestations importantes telles que la quinzaine de la sécurité des deux-roues motorisés (9 au 22 mai 2011).

Le délégué interministériel à la sécurité routière était présent avec le préfet, le 31 décembre 2011 à Louveciennes pour lancer, à la discothèque Le Pacha Club, la campagne de communication nationale entourant l'obligation nouvelle faite aux établissements de nuit de mettre des éthylotests à la disposition de leur clientèle.

La concertation a également été développée sous toutes ses formes, dans l'optique de construire avec les élus, les gestionnaires de voirie et les associations d'usagers une politique cohérente, et acceptée par tous, de lutte contre l'insécurité routière, en complément des grandes campagnes nationales.

A la suite de la décision prise par les pouvoirs publics de supprimer les panneaux pré-signalant les radars de vitesse, **les élus ont ainsi été associés à la définition des modalités d'enlèvement et de remplacement de ces matériels par des radars pédagogiques**, ainsi que de leur implantation sur d'autres secteurs les plus accidentogènes non pourvus de radars-sanction.

On compte à ce jour dans le département
- 18 radars pédagogiques
- 31 radars de vitesse
- 18 radars de franchissement de feu rouge

Les élus ont également participé, aux côtés des services de l'État et des associations d'usagers (délégation départementale de la Fédération Française des Motards en colère notamment), à **une réflexion constructive sur des problématiques locales complexes, telles que la circulation des deux-roues en vallée de Chevreuse.**

C'est un sursaut civique et citoyen de tous qui permettra une amélioration durable de la sécurité routière. L'Etat doit en être l'initiateur constant.



Le Préfet à la rencontre du Rallye motocycliste citoyen le 9 octobre 2011 à Garancières organisé par le groupement de gendarmerie, en collaboration avec la délégation départementale de la Fédération Française des Motards en colère

3 - Prévenir et gérer les risques

a) Un nouveau système d'alerte mis en place par la préfecture pour informer les collectivités et les services de l'Etat

La sécurité des populations passe aussi par l'action de l'Etat contre les risques (naturels, industriels...). Afin d'améliorer l'efficacité d'une diffusion de l'alerte pour tout type d'événement (alerte météorologique, accident industriel impliquant un confinement ou une évacuation rapide de la population ...), la préfecture des Yvelines a décidé d'étoffer son système d'envois groupés.

Le nouveau système d'alerte permet désormais d'adresser aux services de l'État et aux collectivités locales du département un message à la fois par télécopie et par messagerie électronique. En complément, le système permet que soit envoyé un SMS sur plusieurs numéros de portable, et ce 24h/24, 7j/7.

b) Une forte activité de prévention en 2011

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a organisé en 2011 **dix exercices de sécurité civile, principalement sur les thématiques transport ferroviaires et routiers, risques technologiques (sites SEVESO et transports de matières dangereuses) et risques naturels.**

Ont été impliqués plus particulièrement le Service départemental d'Incendie et de Secours, le SAMU, la Gendarmerie Nationale, la direction départementale de la sécurité publique, le conseil général, la DRIEE, la Croix Rouge et les Voies Navigables de France.



Exercice de transport de matière dangereuse par voie fluviale, simulant un accident de barge de 4000 tonnes de fioul lourd, sur la commune de Bonnières le 19 mai 2011.

Il a aussi été décidé que l'ensemble de la réponse nationale soit revue à la suite notamment des rapports des inspections générales sur la gestion des épisodes «neige et verglas» de décembre 2010. Conformément aux instructions gouvernementales relayées par le Préfet des Yvelines, **le SIDPC a participé avec l'ensemble des services de l'État et les communes du département à l'élaboration du nouveau plan de gestion des épisodes neigeux avec notamment des mesures de restriction de circulation, de stockage des poids lourds et d'accueil des usagers.**

Par ailleurs, le SIDPC a été mobilisé en 2011 sur des opérations de déminage et de dépollution pyrotechnique. Cette dernière consiste à effectuer les opérations de détection, de localisation et de mise à jour des engins pyrotechniques potentiels (à la suite des bombardements de la seconde guerre mondiale notamment), puis leur neutralisation.

En 2011, deux principaux chantiers de dépollution ont été entrepris sur la base aérienne 107 à Vélizy et dans l'ancienne caserne Renard à Saint-Cyr-l'Ecole.



Le SIDPC est intervenu aussi en mission de coordination entre les services et les collectivités sur différentes pollutions. A titre d'exemple, dans l'étang du Val Favry, à Coignières, du 19 au 26 août 2011, une pollution d'origine inconnue a provoqué une forte mortalité animale à l'étang du val Favry. L'action du SIDPC a notamment consisté à mettre en œuvre des mesures de protection de la population et à saisir les laboratoires spécialisés afin d'essayer d'identifier le produit en cause.

L'année 2011 a permis au SIDPC, **en lien avec le groupement prévention du SDIS 78**, de renforcer non seulement **le suivi des 123 ERP** les plus sensibles qui relèvent directement de la compétence du SIDPC mais également des quelques **13 887 autres établissements** du département, suivis par les quatre commissions de sécurité d'arrondissement et les cinquante trois commissions communales de sécurité.

Le niveau de sécurité des établissements recevant du public s'élève, grâce à une responsabilisation accrue des exploitants et une implication quotidienne des élus. Toutefois une attention toute particulière est portée par le SIDPC aux quelques établissements placés sous avis défavorables, afin qu'ils se mettent aux normes.

Bien que la priorité soit l'évacuation du public, il convient également d'agir pour la sauvegarde du patrimoine. Ainsi, le SIDPC a entrepris **une campagne de sensibilisation** des musées et lieux détenant un patrimoine culturel dans le département. De même, une attention particulière est accordée aux ERP comprenant des **locaux à sommeil** (hôtels, internats, hôpitaux, maisons de retraite, etc.).

c) Les installations classées

Concernant les installations classées, **l'inspection des installations classées a mené une action soutenue sur le site GDE Port de Limay-Porcheville**, suite aux plaintes liées au bruit et aux poussières. Le préfet a pris plusieurs arrêtés complémentaires pour renforcer les prescriptions qui s'appliquent à ce site.

De même, une autorisation a été délivrée pour l'activité de biométhanisation à La Boissière Ecole sur le site de la ferme de la Tremblaye. Cette activité vise à produire de l'électricité à partir de la fermentation des déchets issus de l'élevage. C'est la première installation de ce type en Ile-de-France.

Enfin, **la transcription de la directive Seveso 2 pour les installations de déchets fait passer l'entreprise SARP Industrie dans la catégorie des établissements classés Seveso seuil haut.** L'entreprise disposait déjà d'un Plan Particulier d'Intervention et d'un système de gestion de la sécurité.

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, l'étude de zone lancée en 2011 permettra sur le territoire situé entre Mantes la Jolie et Les Mureaux de vérifier la compatibilité des milieux avec leurs usages. Le comité de pilotage est présidé par le sous préfet de Mantes la Jolie. L'étude devrait se conclure fin 2013.

Enfin, l'unité territoriale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) a mis en place **un réseau «Plan Climat Energie Territoire» (PCET)** regroupant les collectivités soumises à ces plans, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la direction départementale des territoires.

Le plan de prévention multi-risques de Conflans-Sainte-Honorine est le premier Plan de Prévention des Risques Naturels multirisques dans les Yvelines. Il traite à la fois des problématiques liées aux effondrements d'anciennes carrières souterraines et aux instabilités des fronts rocheux de la Seine et de l'Oise. Il a été réalisé en étroite collaboration avec la commune de Conflans-Sainte-Honorine et a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les riverains concernés.



5 avril 2011 : Test du dispositif de sécurité du dépôt pétrolier de Coignières et des mesures du Plan particulier d'Intervention lors d'un scénario impliquant un incendie de bac avec propagation. Les secteurs «alerte, incendie, commandement, maintien de l'ordre et confinement» ont été joués.

4 - Contrôler la sécurité alimentaire et animale, participer à la protection du consommateur

a) Le contrôle de l'eau destinée à la consommation humaine

La Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France (ARS-DT78) établit, pour le compte du Préfet, le programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

En 2011, l'ARS-DT78 a poursuivi ses actions vis-à-vis de la protection des captages d'eau potable, et a proposé au Préfet un **nouvel arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique 3 captages en activité et déterminant leurs périmètres de protection.**

En complément des prélèvements d'eau, l'ARS-DT78 établit annuellement un **programme d'inspection afin de vérifier le fonctionnement des installations** ainsi que l'application de certaines prescriptions. Ainsi, en 2011, l'équipe de l'ARS-DT78 a réalisé :

- 15 contrôles de réservoirs ;
- 10 contrôles ou inspections d'installations de traitement d'eau ;
- 6 inspections de captages et des prescriptions dans les périmètres de protection.

Dans les Yvelines en 2011 :

Chiffres clés de la production et distribution d'eau potable

- 213 captages en activité et 86 installations de traitement
- 184 unités de distribution

Chiffres clés du contrôle sanitaire de l'eau

- 4 500 prélèvements d'eau
- 90 000 résultats d'analyses à suivre et exploiter

b) La protection des populations face aux risques alimentaires

Des contrôles ont été réalisés par la direction départementale de protection des populations (DDPP) dans diverses entreprises couvrant toutes les activités du secteur alimentaire (production, entreposage, commercialisation et restauration). Le bilan 2011 s'établit à **121 contrôles en entreprises agro-alimentaires, 72 en restauration collective et 470 contrôles dans des restaurants.**

En outre, **466 inspections et 31 enquêtes thématiques** ont été conduites en 2011 dans diverses entreprises couvrant toutes les activités du secteur alimentaire (production, entreposage, commercialisation et restauration).



La direction départementale des populations a géré des alertes sur les produits alimentaires, en lien avec l'Agence Régionale de Santé. **25 déclarations de Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC)** en 2011 sont survenues pour l'essentiel en restauration traditionnelle et plus occasionnellement dans des cantines scolaires ou des domiciles familiaux.

Les graines germées contaminées par E. coli

Une alerte d'envergure européenne a été diffusée au mois de juillet 2011 en vue du retrait de la vente de graines de fenugrec bio provenant de Grande Bretagne et de graines germées utilisées en décoration sur des produits alimentaires. Des contrôles ont été réalisés par la direction départementale de protection des populations dans 7 établissements (jardineries) afin de vérifier le retrait de la vente des produits mis en cause et leur retour vers le fournisseur. Dans le cadre des investigations, 2 prélèvements ont été effectués en vue d'analyses bactériologiques dont les résultats se sont avérés conformes aux exigences réglementaires.

Le plan national de maîtrise de la diffusion des salmonelles (germes pathogènes pouvant occasionner de graves toxi-infections alimentaires) s'est accentué ces dernières années **dans les élevages de volailles**.

En 2011, la DDPP a réalisé des prélèvements dans les **5 élevages de poules pondeuses de plus de 250 animaux implantés dans le département**. Tous les résultats des analyses réalisées sur ces prélèvements se sont avérés négatifs.

En octobre 2011, un exercice d'éradication d'un foyer de fièvre aphteuse (maladie animale hautement contagieuse) a été réalisé dans un élevage de bovins, moutons et porcs. Cet exercice a mobilisé sur une journée l'éleveur, la direction et tous les agents du service environnement santé et protection des animaux et des végétaux (ESPAV) de la DDPP ainsi que le vétérinaire sanitaire de l'élevage.



Exercice «fièvre aphteuse» à Chevreuse en octobre 2011.

c) La lutte contre les pratiques anticoncurrentielles

En matière de protection animale, l'**opération 2011 a donné lieu à des contrôles dans les pensions pour chiens et chats ainsi que dans les fourrières et les refuges pour animaux**.

En effet, ces établissements connaissent une très forte activité estivale résultant du départ en vacances de nombreux propriétaires d'animaux ainsi que de l'augmentation sensible des abandons d'animaux pendant cette période.

Au cours de l'été 2011, 6 refuges fourrières et 3 pensions pour animaux ont été inspectés. Un avertissement a été notifié à un responsable d'une pension.



En 2011, la DDPP a contrôlé 92 stations services distribuant du carburant dans le département (sur les 160 référencées), pour un taux d'anomalies constatées de l'ordre de 19 %.

La DDPP s'est attachée à contrôler la bonne application des tarifs pratiqués avec ceux figurant sur le site gouvernemental de référence www.prix-carburants.gouv.fr.

Le site internet www.prix-carburants.gouv.fr indique quotidiennement par département les prix les moins chers et les plus chers constatés dans les stations services.



En 2011, **261 établissements de commerce ont été contrôlés**. **Le taux d'anomalie s'est élevé à 39,61 %**. Bien que **cinq procès-verbaux** ont été transmis au Parquet pour des infractions touchant aux défauts des prix de référence, **les services de l'État privilégient la voie du rappel au professionnel des textes applicables (près d'une centaine de courriers)**. A la suite de ces rappels de réglementation, **les nouveaux contrôles effectués montrent que des actions correctives sont quasi systématiquement prises par les professionnels**.

Une action de sensibilisation aux textes applicables dans le domaine des ventes réglementées a été menée **en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Val-d'Oise-Yvelines**.

Par ailleurs, l'année 2011 a été marquée par l'expérimentation assez probante de contrôles en deux temps, au début et à la fin des soldes (afin de constater les prix pratiqués).

Le traitement des plaintes des consommateurs

*En 2011, la DDPP a traité **2622 plaintes** et demandes d'informations émises par les consommateurs. **Le commerce des produits de grande consommation représente l'essentiel des réclamations** (près de 30%) devant les secteurs de la téléphonie, des services offerts à la personne, de la vente et réparation de véhicules (près de 15% pour chacun de ces domaines) et de l'immobilier (8%).*

***Le secteur du commerce traditionnel concentre l'essentiel des plaintes (72%)** devant les ventes à distance (par correspondance et par internet (24%). Les motifs des plaintes portent pour l'essentiel sur la dénonciation de pratiques commerciales trompeuses, l'indisponibilité d'un produit ou l'inexécution d'un service, des défauts de qualité sur des produits notamment alimentaires, la contestation d'un prix ou des défauts d'information du consommateur.*

Près de 90% des demandes ont pu être traitées dans un délai de 10 jours.

La Direction départementale de protection des populations a piloté, dans le département **trois opérations de contrôles dans le secteur du recyclage des métaux**.

Ces opérations ont permis de faire un point sur les établissements implantés dans le département et de **dresser un inventaire des compétences de chaque service de l'État dans ce domaine d'activité**.

Des infractions quant à la tenue des registres ont été relevées et l'exploitation de ces documents a mis en évidence des apporteurs importants de métaux se présentant comme des particuliers. Les informations ainsi recueillies ont été transmises pour enquête aux services de police ou de Gendarmerie.



Les opérations de la DDPP en 2011 ont confirmé la présence d'acteurs indécents dans le secteur du recyclage des métaux.

En matière de commande publique, la direction départementale de protection des populations (DDPP) a participé à près de **200 réunions de commissions d'appel d'offres ou délégations de services publics, soit un taux de participation de 22%**.

Ces participations ont permis de détecter **sept indices de pratiques anti-concurrentielles dans des secteurs tels que la gestion de parc de stationnement ou l'entretien des accotements**.

Par ailleurs, le ciblage qui avait été déterminé par le plan départemental stratégique de contrôle des actes de la commande publique a abouti à la détection **d'un indice de dysfonctionnement du marché en matière de nettoyage**.



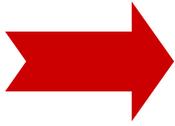
Rencontre du préfet avec des jeunes en service civique
à la mission locale de Versailles



Rénovation urbaine aux Mureaux

Partie 3

**Un Etat qui renforce
la cohésion sociale
et l'équité territoriale**



3) Un Etat qui renforce la cohésion sociale et l'équité territoriale

1 - Au travers de ses politiques éducatives et destinées à la jeunesse

a) Lutter contre le décrochage scolaire

Il s'agit là d'un défi majeur de notre société sur lequel l'Etat réagit.

Le département des Yvelines **compte environ 3 500 jeunes âgés de 16 à 25 ans** en situation d'absence de solution de scolarisation ou sans emploi et inconnus des missions locales.

En 2011, le Préfet a mis en place 6 plates-formes de suivi pour l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sortis prématurément du système de formation initiale et a désigné le directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale adjoint en qualité de coordonnateur.

Le directeur des services départementaux de l'Education Nationale et le Préfet des Yvelines ont lancé le 12 mai 2011, les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, au lycée Jules Verne de Sartrouville, en présence du sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, et de la sous-préfète chargée de la politique de la ville.

Ces 6 plates-formes réunissent **les centres d'information et d'orientation (CIO)**, les représentants de **la mission générale d'insertion (MGI)** et **les missions locales** deux fois par trimestre. Elles assurent un suivi individualisé de chaque jeune.

Ce partenariat s'est, en outre, élargi aux **Maisons de l'emploi (MDE)** par l'intermédiaire des développeurs de l'apprentissage, ainsi qu'aux conseillers en formation continue **des GRETA**. (Formation continue) Enfin, en fonction des spécificités des territoires, sont également associés **des éducateurs, des coordinateurs de la Réussite éducative** financés dans le cadre de la politique de la ville, ou encore des acteurs tels que «Yvelines Information Jeunesse».

Les premiers résultats de ce suivi sont très encourageants et réduisent l'absentéisme chronique. Il convient de persévérer.

b) Promouvoir le sport pour le plus grand nombre

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), par ses missions, renforce le rôle du sport comme vecteur d'intégration sociale, d'égalité des chances et de santé.

Les deux objectifs poursuivis par cette politique sont de développer :

- **l'accessibilité à l'offre sportive pour les publics éloignés des pratiques** (public féminin, personnes en situation de handicaps, populations des quartiers en difficulté et des zones rurales fragilisées) ;

- **une éducation à la citoyenneté en promouvant le sport comme outil pédagogique** (sensibilisation au développement durable, valorisation de l'esprit sportif pour lutter contre les incivilités, le sport comme vecteur de santé publique).



Le sport yvelinois, un «phénomène de société»

En 2011, plus de 400 000 yvelinois détiennent une licence sportive fédérale, soit 1 yvelinois sur 3. On recense 2 829 associations sportives dans le département, représentant environ 21% du tissu associatif.

Trois temps forts ont ponctué l'année 2011 :

- **Le renforcement des actions de sensibilisation vers les populations des quartiers en difficulté ;**
- **Le déploiement de l'offre sportive** au sein des établissements spécialisés pour personnes en situation de handicaps, qui a permis à plus de **300 jeunes handicapés** d'accéder à une pratique sportive adaptée ;
- La **co-signature**, par le Préfet, le Président du Conseil Général et le Président du Comité départemental olympique et sportif des Yvelines, **d'une charte pour un sport durable**, visant à impliquer l'ensemble des associations sportives et des collectivités locales dans une démarche éco-responsable pour l'organisation de la pratique sportive.

Les crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 2 410 961€ ont permis le développement de projets associatifs sportifs; en outre 192 300€ ont été consacrés aux équipements de proximité et 1 425 000€ aux équipements d'envergure nationale.

c) Développer le service civique

Après obtention de l'agrément nécessaire, **17 organismes** (majoritairement des associations mais aussi **4 mairies et 2 services de l'État (police et gendarmerie)**) ont pu recruter plus d'**une centaine de nouveaux volontaires en 2011**.

Les missions proposées à **ces jeunes âgés de 17 à 25 ans** ont une durée comprise **entre 6 et 12 mois** et relèvent principalement des secteurs d'activité suivants :

- La solidarité (accompagnement de personnes âgées isolées, animation de centres d'hébergement d'urgence, aide aux personnes en situation de handicap),
- l'environnement (éducation au développement durable),
- l'éducation pour tous (développement de soutiens scolaires),
- le sport (amélioration des activités de club, autres que purement sportives).

Le service civique permet aussi une meilleure adhésion des jeunes aux valeurs républicaines.



18 Mai 2011: le préfet a visité l'établissement pour les handicapés mentaux adultes à l'Arche de Saint Rémy les Chevreuse, où interviennent une vingtaine de volontaires du service civique. Il était accompagné d'Ethel Carasso-Roitman, directrice départementale de la cohésion sociale et de Marc Chappuis, sous-préfet de Rambouillet.

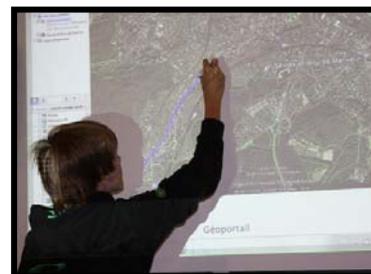
***Le service civique,
c'est 159 jeunes en service civique, dans les Yvelines
et 187 jeunes yvelinois en contrat en Ile-de-France***

d) Développer l'enseignement scolaire et universitaire vers l'avenir et l'excellence

En lien avec le centre régional de la documentation pédagogique (CRDP), l'Inspection académique a initié différentes expérimentations liées aux nouvelles technologies.

Par exemple, l'usage des tablettes numériques a été introduit dans plusieurs classes primaires, comme c'est déjà le cas dans différents collèges.

De même, en matière d'apprentissage de l'anglais, un système de visioconférences avec des intervenants anglophones natifs a été initié dans une trentaine d'écoles.



Pour faciliter l'intégration de ces nouveaux outils dans les pratiques pédagogiques, l'Inspection académique a renforcé les actions de formation des enseignants sur les usages des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour mémoire, l'enseignement scolaire dans le département concerne un peu plus de **295 000 jeunes** (160 dans le premier degré et 135 dans le second degré), accueillis dans **1250 établissements** (1040 écoles, 137 collèges et 73 lycées).

En matière d'enseignement supérieur, l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) propose à ses **18 000 étudiants plus de 200 formations pluridisciplinaires et professionnalisantes**. Ses cursus de bac +2 à bac +8 forment à de nombreux métiers : techniciens, ingénieurs, médecins, juristes, chercheurs, enseignants, cadres supérieurs spécialisés, etc. Plus d'informations sur le site Internet de l'Académie de Versailles : www.ac-versailles.fr

En tant que signataire du plan Campus du plateau de Saclay, l'université joint ses forces à celles de vingt-deux partenaires prestigieux dans la réalisation d'un campus-cluster devant figurer parmi les dix sites mondiaux d'excellence en termes d'enseignement et de recherche.

e) Contribuer au développement de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et assurer la protection des mineurs accueillis



La direction départementale de la cohésion sociale a enregistré, en 2011, **2 286 déclarations d'accueils collectifs de mineurs** :

- 1 188 concernaient des accueils sans hébergement
- 1 884 concernaient des séjours avec hébergement

Afin d'évaluer la qualité éducative et le respect de la réglementation dans les accueils collectifs de mineurs, **118 visites de contrôle ont été réalisées**. En complément de ces visites sur le terrain, la Direction accompagne les organisateurs afin qu'ils respectent leurs obligations réglementaires en termes de déclaration (respect des délais légaux), de sécurisation des locaux et de qualification des personnels.

Plusieurs réunions de formation ont également été organisées à l'attention des directeurs et animateurs des accueils collectifs **pour les sensibiliser sur les thèmes de l'accueil des enfants en situation de handicap, de la littérature pour la jeunesse ou encore du respect de l'environnement**.

De même, des réunions d'information à destination des responsables d'associations jeunesse et des chefs de services enfance-jeunesse des communes ont permis d'échanger sur **les bonnes pratiques en matière de politique « jeunesse »**.

2 - Au travers de la politique de la ville

L'année 2011 a été marquée par l'**accélération des grands chantiers** du programme de **rénovation urbaine** dans les Yvelines qui compte **7 opérations d'ampleur** (Mantes la Jolie/Mantes la Ville, Les Mureaux, Chanteloup les Vignes, Sartrouville, Trappes/La Verrière, Poissy et Ecquevilly).

Ces 7 opérations ont mobilisé pour la période 2007-2013, **1,52 milliard d'euros**, dont **428 M€ au titre de crédits État de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)**.

L'exemple du quartier de la Coudraie à Poissy : une image nouvelle pour la commune et ses habitants

L'Etat s'est engagé pour la rénovation du quartier de la Coudraie, projet qui, bien au-delà du logement, a pour but d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Ce nouveau projet ouvre la Coudraie sur un nouveau quartier, «Les Terrasses du Poncy», porteur d'avenir avec ses équipements collectifs et ses commerces.

*Sur les 608 logements existants, **400 logements sociaux demeureront**. Les **208 logements restants seront reconstruits** sur divers quartiers de Poissy. **Des équipements structurants seront créés** à l'entrée du quartier qui sera densifié par la **construction de 500 logements privés** dont 100 en accession sociale et 400 en accession libre.*

*Pour cette réalisation, **l'État par le biais de l'ANRU finance la rénovation à hauteur de 16,3 millions d'euros**. La ville, le conseil régional, le conseil général ainsi que le bailleur social contribueront également au financement de ce projet qui s'élève au total à plus de 104 millions d'euros.*

Les efforts pour préparer l'**avenir des jeunes des quartiers** ont été poursuivis au travers du programme de **réussite éducative** qui a permis de mobiliser plus de **3 200 élèves confrontés aux difficultés scolaires**.

En parallèle, pour offrir aux élèves les plus méritants un environnement plus favorable, **150 places d'internat d'excellence** ont été ouvertes.

Grâce à la mobilisation des étudiants **d'HEC, d'Agroparitech, de l'Université de Saint Quentin en Yvelines et de l'école des techniques du cinéma 3IS de Trappes**, les «cordées de la réussite» ont facilité depuis leur création l'**orientation de 4 000 jeunes vers des formations supérieures d'excellence**.

Au total, **l'éducation est, après la rénovation urbaine, le premier poste de dépenses des crédits de la politique de la ville dans les Yvelines avec 3,2 millions €**

2011 a également vu la **poursuite des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle**.

Ainsi, le nombre de **1 500 contrats d'autonomie** a été atteint en 2011 et **450 nouveaux contrats** ont été attribués dans le cadre d'un nouveau marché. Parallèlement, **300 places de stagiaires** étaient ouvertes **dans les trois sites de l'Ecole de la deuxième chance** des Yvelines.

Outre ces axes essentiels de la politique de la ville, les services de l'État ont intensifié leur action en matière d'élaboration des avenants expérimentaux aux contrats urbains de cohésion sociale, de suivi des clauses d'insertion ANRU et d'accès aux droits.

Il faut aussi soutenir la gestion sociale de proximité pour assurer le «mieux vivre ensemble» de tous.

Le préfet a visité le quartier des Indes à Sartrouville avec Pierre Fond, maire de Sartrouville et le sous-préfet de Saint Germain en Laye, le 14 avril 2011.



a) Décliner les avenants expérimentaux aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

Au lendemain du comité interministériel des villes présidé par le Premier Ministre le 18 février 2011, **2 sites des Yvelines** ont été retenus parmi les 33 sites reconnus comme expérimentaux dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale : les sites du **Val Fourré à Mantes la Jolie** et de **la Noé à Chanteloup les Vignes**.

Il s'agit de tester sur trois champs thématiques (éducation, emploi et sécurité), des modes d'organisation et de travail permettant de mobiliser plus efficacement les moyens de droit commun en les valorisant.

L'avenant concernant le Val Fourré a été signé lors du comité du CUCS du Mantois le 14 décembre 2011 et celui concernant Chanteloup les Vignes a été signé au printemps 2012.

Ces avenants, assortis de fiches actions, déclinent plusieurs axes prioritaires d'interventions :

- **pour le volet emploi** : élever le niveau de qualification des demandeurs d'emploi par la formation professionnelle, orienter les contrats d'autonomie sur ces territoires ;
- **pour le volet sécurité** : restaurer la fonction parentale, renforcer les dispositifs de sécurité et de médiation dans les quartiers et favoriser la citoyenneté et l'accès aux droits ;
- **pour le volet éducation** : lever les freins à la réussite scolaire, dynamiser les plate-forme de lutte contre le décrochage scolaire par un suivi individualisé et régulier des jeunes.



Signature de l'avenant de la convention de rénovation urbaine le 7 avril 2011 aux Mureaux, avec François Garay, maire des Mureaux



Journée nationale d'échanges des acteurs de la rénovation urbaine organisée le 9 juin 2011 à Mantes la Jolie, en présence de Gérard Hamel, président de l'ANRU, Dominique Braye, président de l'Anah et Michel Vialay, conseiller général et maire de Mantes la Jolie.

b) Veiller aux clauses d'insertion ANRU

La charte nationale d'insertion de l'ANRU conditionne les financements accordés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, à la réalisation d'objectifs minimums. Elle vise à faciliter l'accès des habitants des zones urbaines sensibles aux emplois générés par la mise en oeuvre des opérations de rénovation urbaine :

- 5% du nombre des heures travaillées dans le cadre de travaux d'investissement financés par l'ANRU doivent être réservées aux habitants des zones urbaines sensibles
- 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU doivent également être réservées aux habitants des zones urbaines sensibles.

Le non respect des obligations d'insertion peut entraîner l'application des sanctions prévues, comme le remboursement partiel ou total des financements versés voire la résiliation de la convention ANRU.

Il existe **5 chartes d'insertion ANRU dans les Yvelines**.

Aussi, sur chacun des sites, se tiennent régulièrement des comités de pilotage, en présence de la Préfecture et de l'unité territoriale des Yvelines de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), pour assurer le suivi du respect des engagements des maîtres d'ouvrages.

Les résultats de la dernière enquête de l'ANRU sur la mise en œuvre des clauses d'insertion montre que sur 871 285 heures en insertion à réaliser sur la totalité des conventions ANRU, 340 286 heures étaient réalisées au 30 juin 2011. Ces heures de travail ont généré 644 embauches, le plus souvent en intérim.

c) Définir une politique d'accès au droit

La préfecture des Yvelines se mobilise pleinement au sein du Conseil Départemental d'Accès au Droit, groupement d'intérêt public, placé sous la présidence du Président du Tribunal de Grande Instance de Versailles.

Ce conseil a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit.

Le département des Yvelines compte **deux maisons de justice et du droit (MJD)** qui sont situées dans des communes en contrat urbain de cohésion sociale : la MJD du Val de Seine aux Mureaux et la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Désormais **neuf points d'accès au droit** ont été installés dans le département dont sept sont situés dans les communes en CUCS (Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Sartrouville, Achères, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Carrières-sous-Poissy).

Le Point d'accès au droit de Mantes-la-Jolie a été ouvert dans le cadre de la dynamique espoir banlieue, grâce à une enveloppe spécifique de 72 000 €



Le point d'accès au droit de la commune de Poissy



Le point d'accès au droit de la commune de Mantes la Jolie

La mission ville de la Préfecture soutient les quatre associations d'aides aux victimes :

- **le centre départemental d'information sur les droits des femmes et des familles**
- **le Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants**
- **SOS victimes 78**
- **l'association Yvelines Médiation**

Le Préfet mobilise également largement les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) afin d'assurer la permanence de 6 travailleurs sociaux en commissariats (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Trappes, Conflans-Sainte-Honorine, Sartrouville, Poissy) et la brigade de gendarmerie à Ecquevilly.

En 2011, les structures favorisant l'accès au droit bénéficiant en priorité aux quartiers sensibles dans les Yvelines ont été soutenues par les crédits de la politique de la ville pour près de 270 000€ : montant auquel il convient d'ajouter le financement des 9 postes d'adultes-relais en charge de l'accès au droit pour plus de 187 000 €.

3 - Au travers de la politique du logement et de l'hébergement d'urgence et de la santé

a) Stabiliser et monter en puissance les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)

Depuis 2010, deux organismes (ACR et CAPLOGY) sont opérateurs du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) pour les Yvelines, respectivement en charge des volets urgence/stabilisation en matière d'hébergement et insertion dans le parcours vers le logement.

Le SIAO gère, au niveau départemental, toutes les places qui se libèrent au sein des structures, des logements passerelles ou dans le cadre du dispositif Solibail (intermédiation locative).

Le SIAO gère **1 212 places dans 31 structures** d'hébergement, hôtels et logements intermédiaires :

- le SIAO urgence-stabilisation (y compris le 115) a permis près de 10 000 orientations sur près de 20 000 demandes d'hébergement
- le SIAO insertion a permis près de 600 orientations effectuées sur près de 1 000 demandes

Les associations nombreuses et actives ont un rôle indispensable aux côtés des services administratifs de l'Etat et des collectivités locales



Maraude de l'Ordre de Malte à la gare des Chantiers à Versailles

b) Mobiliser le plan hivernal 2011-2012

Le plan hivernal s'est appuyé sur la mobilisation de ressources humaines supplémentaires au travers d'équipes renforcées, de bénévoles et d'associations fortement sollicités :

- recrutement de 4 personnes supplémentaires dans l'équipe 115
- intensification des maraudes et des équipes mobiles du SAMU social, pour organiser le meilleur maillage territorial possible
- élargissement des plages horaires d'accueils de jour

Dès le lancement de la campagne hivernale, le SIAO urgence/stabilisation a été placé au cœur du dispositif, notamment en termes d'évaluations sociales afin que des solutions soient proposées à chacun à la fin de l'hiver.

Le plan hivernal 2011 en quelques chiffres

- **17 sites d'accueil**
- **214 places d'hébergement supplémentaires mobilisées (au delà du dispositif pérenne), dans les Yvelines du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012**
- **soit une hausse de 73% par rapport au plan 2010-2011**



Au total, l'objectif de ne laisser à la rue aucune personne qui souhaite un hébergement, a été atteint dans les Yvelines.

Déplacement du préfet le 26 décembre 2011, dans un abri de nuit à l'hôpital de Plaisir Grignon, dans le cadre du dispositif hivernal d'urgence

c) Mettre en place la stratégie du «logement d'abord» et le droit au logement opposable (DALO)



La décision du gouvernement de faire de l'hébergement et de l'accès au logement un «chantier national prioritaire 2008-2012» s'est concrétisée par un **renforcement des moyens dévolus au dispositif d'accueil des personnes sans-abri ou mal logées** et par de **nouvelles orientations stratégiques**.

La stratégie, dite du «logement d'abord» a pour objectif de **privilégier l'accès direct et rapide à un logement pérenne et adapté, avec un accompagnement social si nécessaire**.

L'objectif est de recentrer la filière de l'hébergement sur sa vocation première : aider les personnes sans abri, dont les fragilités sont un obstacle à l'accès direct à un logement autonome.»

Cette politique se déploie au travers de plusieurs dispositifs parmi lesquels :

- le plan d'humanisation des structures d'hébergement
- le développement des pensions de famille
- le développement des résidences sociales
- la création d'une résidence hôtelière à vocation sociale
- le développement de l'intermédiation locative – SOLIBAIL

Le **nouvel accord régional intervenu avec le groupe Action-Logement en juin 2011** a permis un relatif desserrement des délais d'attente pour accéder à un logement pour les publics reconnus DALO.

Sont désormais confiés pour relogement aux équipes d'Action-Logement tous les ménages DALO, salariés ou percevant des indemnités de chômage.

166 situations de ménages ont été transmises dans ce cadre.



Un bureau de la commission DALO en Ile-de-France

Le droit au logement opposable (DALO), dans les Yvelines, en 2011 :

- **2 966** dossiers de recours ont été reçus par la DDCS (77 % au titre du logement, 23 % au titre de l'hébergement).
- Suite aux commissions d'examen, **439 ménages** ont été reconnus "urgents et prioritaires" pour l'accès à un logement et 230 pour un hébergement.
- Le dispositif DALO a permis **342 relogements**, dont 62% sur des logements du contingent préfectoral.

d) Optimiser la gestion du parc de logements sociaux

Depuis 2011, les demandeurs de logement social en Ile de France n'ont plus à s'inscrire dans chaque département puisque leur demande est valable pour l'ensemble du territoire francilien. Il s'agit d'une réelle avancée pour les demandeurs qui s'intègre dans la démarche de simplification administrative de l'État.

Des conventions de réservation entre les 41 bailleurs sociaux éligibles au dispositif (sur les 54 recensés dans le département) ont été préparées dès la fin de l'année 2011 par la direction départementale de la cohésion sociale.

Elles ont pour but d'harmoniser les pratiques des bailleurs en termes d'attributions de logements sociaux, mais aussi d'identifier, bailleur par bailleur, les logements confiés à la gestion de l'État dans le cadre de la reconquête du contingent préfectoral de 30%.

Ces conventions vont ainsi permettre d'aider l'État à mieux maîtriser et gérer la part de logements sociaux qui lui revient de par la loi.

e) Financer la politique en faveur de l'offre de logements : les aides à la pierre, l'équilibre territorial (SRU), le Grand Paris et le schéma d'accueil des gens du voyage

Le logement est à la fois une des préoccupations principales des Français et une des conditions d'attractivité économique d'un territoire.

En 2011, l'État a financé ou agréé près de 2 400 logements locatifs sociaux en mobilisant 16,3 M€ Plus de 80% étaient des logements neufs, et près des deux tiers étaient des logements familiaux.

A titre de comparaison, 2 500 logements avaient été financés en 2010 et 2 200 logements en 2009, avec des dotations sensiblement supérieures (respectivement 23,7 M€ et 20,4 M€).

L'autre vecteur d'équilibre territorial est l'enjeu de la mixité porté par la loi «solidarité et renouvellement urbain». L'année 2011 était une année de bilan puisque tous les trois ans, l'État vérifie l'atteinte des objectifs de rattrapage pour toutes les communes soumises.

Sur les 49 communes ayant un taux de logement locatif social inférieur à 20%, 20 communes n'ont pas satisfait à leurs obligations pour la période 2008-2010.

Elles ont donc fait l'objet d'un arrêté de carence fixant le montant du prélèvement auquel elles seront soumises pour les trois prochaines années.

L'atteinte des objectifs de la loi SRU demeure un objectif prioritaire dans les Yvelines.

Dernier événement marquant pour l'année 2011 : la territorialisation de l'offre de logements de la loi sur le Grand Paris qui prévoit la construction de 70 000 logements par an en Île-de-France.

Cet objectif est à mettre en regard avec le rythme annuel de construction de logements des périodes antérieures : 47 000 au milieu des années 1990 et 31 000 par an entre 2002 et 2006. C'est donc un effort important demandé à chaque collectivité.

Pour les Yvelines, cet effort porte sur 9 000 logements par an. Il nécessitera la mobilisation de chacun, notamment pour libérer du foncier à des prix accessibles.

Enfin, il est noter que l'État a lancé en début d'année 2011 la révision du schéma départemental des gens du voyage.

Par l'intermédiaire de plusieurs groupes thématiques ou territoriaux avec les élus et les associations, la démarche se fixe pour ambition d'améliorer **un bilan déjà satisfaisant (367 emplacements créés sur les 650 prévus)** en poursuivant **la construction d'aires**, en créant enfin **au moins deux aires de grand passage** dans le département et en gérant **la question de la sédentarisation**.



Inauguration de l'aire d'accueil des gens du voyage à Guyancourt le 8 juin 2011, en présence de François Deligné, conseiller général et maire de Guyancourt et Robert Cadalbert, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

f) Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

En 2011, la délégation territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France a effectué dans les Yvelines 254 contrôles de logements, (120 contrôles à la suite de plaintes, de signalements de particuliers ou de mairies et 134 dans le cadre du suivi de l'application des arrêtés d'insalubrité existants).

Parallèlement, 93 arrêtés préfectoraux déclarant des logements insalubres et 99 arrêtés préfectoraux de mainlevées de situations d'insalubrité ont été publiés.

Par ailleurs, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) prévu pour 2011-2014 a été mis en chantier. Il entend s'inscrire dans la poursuite des actions précédemment engagées : repérage des logements indignes et lutte contre l'habitat indigne ; amélioration de la maîtrise des charges.

La sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye s'est fortement engagée dans la lutte contre la location de logements indignes

Ces logements indignes se situent notamment dans des immeubles de standing qui disposaient de «chambres de bonnes» transformées au fil du temps par des propriétaires pour mise en location avec un loyer élevé.

Sur Noisy-le-Roi, deux résidences étaient concernées. Une collaboration exemplaire associant les services de l'Etat et de la mairie ont permis de déterminer les actions à mettre en œuvre après un diagnostic effectué sur place. Chaque locataire a été informé de la protection apportée par un arrêté d'insalubrité, notamment le fait qu'il n'est plus redevable du loyer tant que son propriétaire n'a pas exécuté les travaux de réfection. L'absence des rentrées de loyers motive les propriétaires pour réaliser les prescriptions imposées d'autant que si ces obligations ne sont pas respectées, qu'il s'agisse des travaux ou du relogement des locataires si celui-ci s'impose, l'Etat s'y substitue à leur frais. Parallèlement les propriétaires sont informés des aides financières prévues à ce titre.

A souligner également l'action menée conjointement par les services de l'Etat et de la mairie de Maisons-Laffitte qui a traité la même problématique en mettant en place une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), ou encore celles conduites à Marly le Roi ou l'Etang la Ville.

g) Réduire les inégalités territoriales d'accès au soin

Le Contrat local de santé (CLS) est un dispositif prévu par la loi dite «Hôpital patient santé et territoires» qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il se décline localement sur trois volets du plan régional de santé : **la prévention et promotion de la santé, les politiques de soins** ainsi que **l'accompagnement médico-social**.

En 2011, cinq contrats locaux de santé ont été conclus à Saint-Quentin-en-Yvelines, à Mantes la Jolie, à Chanteloup/Carrières sous Poissy, à Achères, et à Poissy.



Signature du premier contrat local de santé d'Ile-de-France de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines le 2 décembre 2011 avec Robert Cadalbert, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et Claude Evin, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

4 - Au travers de ses politiques culturelles

a) Préserver, enrichir et promouvoir les patrimoines

Les Yvelines détiennent un patrimoine bâti d'une grande richesse qu'il convient de protéger et de valoriser.

La Conservation régionale des monuments historiques au sein de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans les Yvelines a notamment engagé des programmes de restauration de bâtiments publics dont la cathédrale Saint-Louis de Versailles (mise en conformité des installations électriques, travaux sur l'orgue et restauration de la chapelle de la Providence pour 735 000€), l'église Saint Pierre à Plaisir et l'église Saint-Michel à Juziers.

L'établissement public du Château de Versailles a poursuivi sa politique ambitieuse de travaux. Ont ainsi été engagés la restauration des toitures de l'aile Nord du corps central, la restauration des décors du salon de Mercure et l'aménagement de la galerie d'histoire du château au rez-de-jardin de l'aile de Nord. La première tranche du Grand commun et les aménagements des accueils dans les ailes des Ministres nord et sud ont été achevés. Les travaux techniques de modernisation se sont poursuivis.



Des programmes de restauration ont également concernés des domaines appartenant à des propriétaires privés majeurs tels que le château de Breteuil à Choisel, et le domaine de Retz à Chambourcy. De même, l'Etat poursuit son effort pour la restauration de l'ancienne Abbaye de Port Royal des Champs.

Par ailleurs, une mesure d'inscription au titre des Monuments historiques a été prise en 2011 concernant le château (façade et toitures) et la chapelle de Notre-Dame des Oiseaux à Verneuil-sur-Seine (XVIII^e-XX^e).

La commission départementale des objets mobiliers s'est réunie en décembre 2011 sous la présidence du Secrétaire général de la préfecture et de la Directrice des Archives départementales, Conservateur des antiquités et objets d'art.

Parmi les 11 objets soumis à l'examen de cette commission, 5 ont été distingués pour le classement (une peinture napolitaine du XVII^e siècle dans l'église d'Évecquemont et deux exemples de peinture espagnole des XVII^e et XVIII^e siècles, peu représentée dans les collections françaises, dans celles de Garancières et de Verneuil-sur-Seine ; deux cloches dont une civile du XII^e ou XIII^e siècle de l'hôtel de ville de Mantes, et dont l'expert campanaire du Ministère de la culture et de la communication a souligné l'extrême rareté et l'intérêt).

b) Soutenir la création et la diffusion

Concernant le Château de Versailles, la mission domaniale de l'établissement public a été confirmée par la signature le 30 juin 2011 de la convention d'utilisation du patrimoine immobilier qui lui a été confié par l'État.

D'autre part, la mission d'ouverture au public et de développement de la fréquentation a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, **puisque la fréquentation globale du château et du domaine a cru de 12 % en 2011 par rapport à 2010 avec 6,7 millions de visites.**

Ceci est le reflet de l'attractivité de l'offre patrimoniale et culturelle soutenue par une programmation riche en expositions et en spectacles.

Concernant le Château et le Musée de Saint Germain en Laye, la fréquentation 2011 s'élève à plus de **91 000 visites**. 70% des visiteurs sont des scolaires.

En matière de création des arts du spectacle, le département des Yvelines comprend

- un centre dramatique national (CDN), le Théâtre de Sartrouville,

- une scène nationale, le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces deux institutions représentent **à elles seules 80% de la subvention «Etat»** du secteur théâtre de la DRAC sur le département.

La saison 2011/2012 de la Scène Nationale de Saint Quentin en Yvelines a été un succès en accueillant près de **60 000 spectateurs**, 51 spectacles (dont une dizaine de créations ou résidences de créations en théâtre, danse, musique, opéra) et 139 représentations.

L'année 2011 a, en outre, été marquée par la signature du contrat d'objectifs 2011-2014 et de moyens de cette scène nationale.

c) Entretenir le devoir de mémoire et le lien intergénérationnel



Concours du prix scolaire Erignac en 2011, avec Mme Dominique Erignac

Des voyages sur les lieux de mémoire, des expositions pédagogiques, des randonnées historiques, des concours (le concours départemental de la Résistance et de la Déportation, le concours du prix Erignac, la remise des brevets de la légion d'honneur...) ou encore **des cérémonies patriotiques** d'importance nationale ont été organisés. Ils sont autant de situations de rencontre et de dialogue.

Le service départemental des Yvelines de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre, avec les différentes associations d'anciens combattants place les rencontres intergénérationnelles au cœur de ses actions mémorielles.



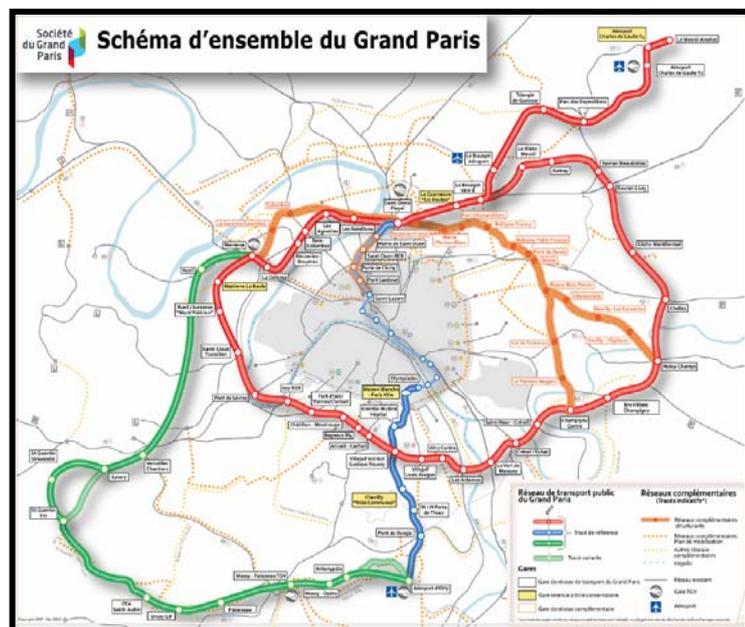
Remise des prix du concours départemental de la résistance et de la déportation à la préfecture le 21 juin 2011



Cérémonie en souvenir de l'abolition de l'esclavage à Houilles avec un hommage à Victor Schoelcher le 10 mai 2011



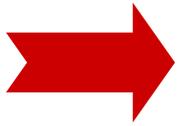
La forêt de Rambouillet



Approbation du schéma d'ensemble du Grand Paris le 26 août 2011

Partie 4

Participer au développement durable du territoire



4) Participer au développement durable du territoire

1 - Le réseau de transport du Grand Paris : un projet d'intérêt national

a) Le schéma d'ensemble des transports du Grand Paris

Promulguée le 3 juin 2010, la loi a validé le projet urbain, social et économique du Grand Paris. C'est un projet d'intérêt national **destiné à unir les grands territoires stratégiques de la région Ile-de-France, porteurs d'excellence économique.**

Il s'appuie sur **la création d'un réseau de transport public de voyageurs** (dit «Grand Paris Express»), étroitement interconnecté avec le réseau existant.

Il s'inscrit dans le maillage du réseau ferroviaire, fluvial et routier national afin de **réduire les déséquilibres territoriaux et d'améliorer l'attractivité des bassins d'emploi et de vie.**

Le 26 janvier 2011, l'Etat et la Région ont signé un protocole d'accord sur les transports public en Ile-de-France.

La concertation sur la «ligne verte» a été particulièrement active en 2011.

La «ligne verte», projet de ligne de métro automatique du Grand Paris Express, reliera l'aéroport d'Orly à la commune de Versailles via la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ainsi, un vaste débat public a été organisé, pendant l'automne et l'hiver, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, pour établir le schéma d'ensemble du réseau de transport du Grand Paris.

Lors de ce débat public sur le réseau de transport du Grand Paris, **les questions du positionnement et du nombre de gares de la «ligne verte»** ont été des éléments clés des discussions. Cette phase de débat a notamment permis de faire évoluer le projet **pour y intégrer une gare à Versailles-Satory et une gare à Saint-Quentin Université.**

La société du Grand Paris a également engagé **une étroite concertation** avec les élus locaux, les services de l'État (la préfecture des Yvelines et la DDT), les établissements publics (SNCF, Réseau Ferré de France), et le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

Cette concertation se déroule dans le cadre **de comités de pilotage** où sont débattues et arbitrées **toutes les options possibles relatives à la localisation des futures gares**, mais aussi les questions essentielles **sur les conditions techniques de la ligne, enterrées ou aériennes.**

Mais, au-delà du schéma de transports, **la loi sur le Grand Paris** (complétée par le décret du 24 juin 2011) **définit également des contrats de développement territorial (CDT).** Ces contrats, outils contractuels entre l'État et les collectivités locales visent à **définir des objectifs communs en termes de transport, de développement économique et de logements.**

Le département des Yvelines est concerné par **deux projets de CDT : l'un sur le territoire de la Confluence Seine-Oise, l'autre sur le territoire de l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay.**

b) Le territoire de la Confluence Seine-Oise

Bien que la Confluence Seine-Oise soit le seul espace des territoires de projet du Grand Paris à ne pas être irrigué par le réseau de transports du «Grand Paris Express», il bénéficiera à terme d'un développement du canal Seine-Nord Europe dans le cadre de l'Axe Seine.

Outre ces perspectives à moyen-long terme, le projet s'appuie sur le pôle régional que constitue la communauté d'agglomération Cergy-Pontoise, et sur le projet de port multimodal Seine-Métropole.

L'ensemble du projet bénéficie déjà de la part des acteurs d'une forte dynamique alors même que le contrat de développement territorial est en voie de préparation.

Le Port «Seine-Métropole» : un élément structurant de la Confluence Seine-Oise :

Le périmètre d'étude du port s'étend sur 420 hectares et se situe, à titre principal, sur les communes d'Achères et de Saint Germain en Laye. Ce grand équipement métropolitain multimodal s'inscrit dans les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Il vise à dynamiser le transport par voie fluviale tout en respectant la richesse écologique et naturelle de la plaine d'Achères.

La démarche de concertation commencée en 2011 s'achèvera à l'automne 2012.

Les lignes directrices du projet pourront alors être présentées et serviront de base au débat public prévu en 2013.



c) Le territoire du Plateau de Saclay

Le territoire du Plateau de Saclay est organisé autour de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Massy et du pôle d'excellence du Plateau de Saclay, qui sera un centre de haut niveau international de la recherche.

Ce dernier comprend des pôles de recherche et développement issus :

- de grandes entreprises
- d'universités tournées vers la recherche (Université Paris-Sud 11)
- de centres de recherche publique (l'Institut national de recherche agronomique, le Commissariat à l'énergie atomique et le Centre national de la recherche scientifique)
- de grandes écoles d'ingénieur et de management (HEC, Supélec, Ecole Polytechnique, Ecole Centrale)

L'aménagement de ce territoire visera à mettre en œuvre des projets exemplaires en matière urbanistique et écologique.

Il devra conjuguer le développement et la préservation d'un espace naturel protégé.

Un périmètre incluant 2 300 hectares agricoles préservés a été défini sur le Plateau de Saclay.

Créé par la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris, l'**Établissement public Paris-Saclay (EPPS)**, est en charge du développement de ce territoire inclus dans l'Opération d'intérêt national (OIN). Il a élaboré un **schéma de développement territorial** pour l'ensemble du territoire.

Ce schéma doit être décliné en deux projets de contrats de développement territorial, dont un pour la partie yvelinoise du territoire.

Dans le contrat de développement territorial yvelinois plusieurs secteurs à enjeux sont identifiables :

- le site de Satory-La Minière sur les communes de Versailles et Guyancourt ;
- le cœur de Saint-Quentin-en-Yvelines, doté d'une université spécialisée dans les sciences humaines et sociales et d'une future faculté de médecine ;
- le secteur de la gare de Versailles-Chantiers ;
- la commune de Vélizy, fortement orientée vers les activités économiques et commerciales.



Vue aérienne du plateau de Saclay

Crédit photo : Philippe Guignard

2 - Les autres grands projets de transports structurants

a) La Tangentielle Ouest

La Tangentielle Ouest (TGO) est un projet de ligne tram-train, reliant plusieurs nœuds de correspondance : Saint-Cyr-l'École (Rer C, ligne U), Saint-Germain-en-Laye (Ligne L, Rer A) et Achères (Ligne J, Rer A, Rer E).

La TGO a pour finalité de **faciliter les déplacements de banlieue à banlieue**.
Le prolongement au sud jusqu'à la gare Versailles-Chantiers est étudié par ailleurs.

Réseau Ferré de France, la SNCF et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France sont les maîtres d'ouvrage de ce projet, estimé à 300 millions d'euros.

Une concertation s'est déroulée en 2008.
Le projet devrait être présenté à la Commission des Sites en 2012.

L'enquête pourrait être organisée en 2012 avec une déclaration d'utilité publique en fin d'année.
Repoussée à plusieurs reprises, la date de mise en service est prévue entre 2016 et 2018.



b) Le projet de bouclage de l'Autoroute A 104

Le projet A 104 sur le **bouclage de la Francilienne dans l'ouest Parisien** est déjà ancien.

Cette autoroute formerait à terme une rocade autour de Paris.

L'État est maître d'ouvrage de ce projet.

Étudié depuis plusieurs décennies, le projet a été réactivé en 2006, mais la consultation doit encore se poursuivre sur les aspects environnementaux, financiers ainsi que sur le tracé.

Ce projet est mentionné dans le schéma national d'infrastructures de transport (schéma qui met en œuvre les orientations «transport» du Grenelle).



c) La Ligne Nouvelle Paris-Normandie

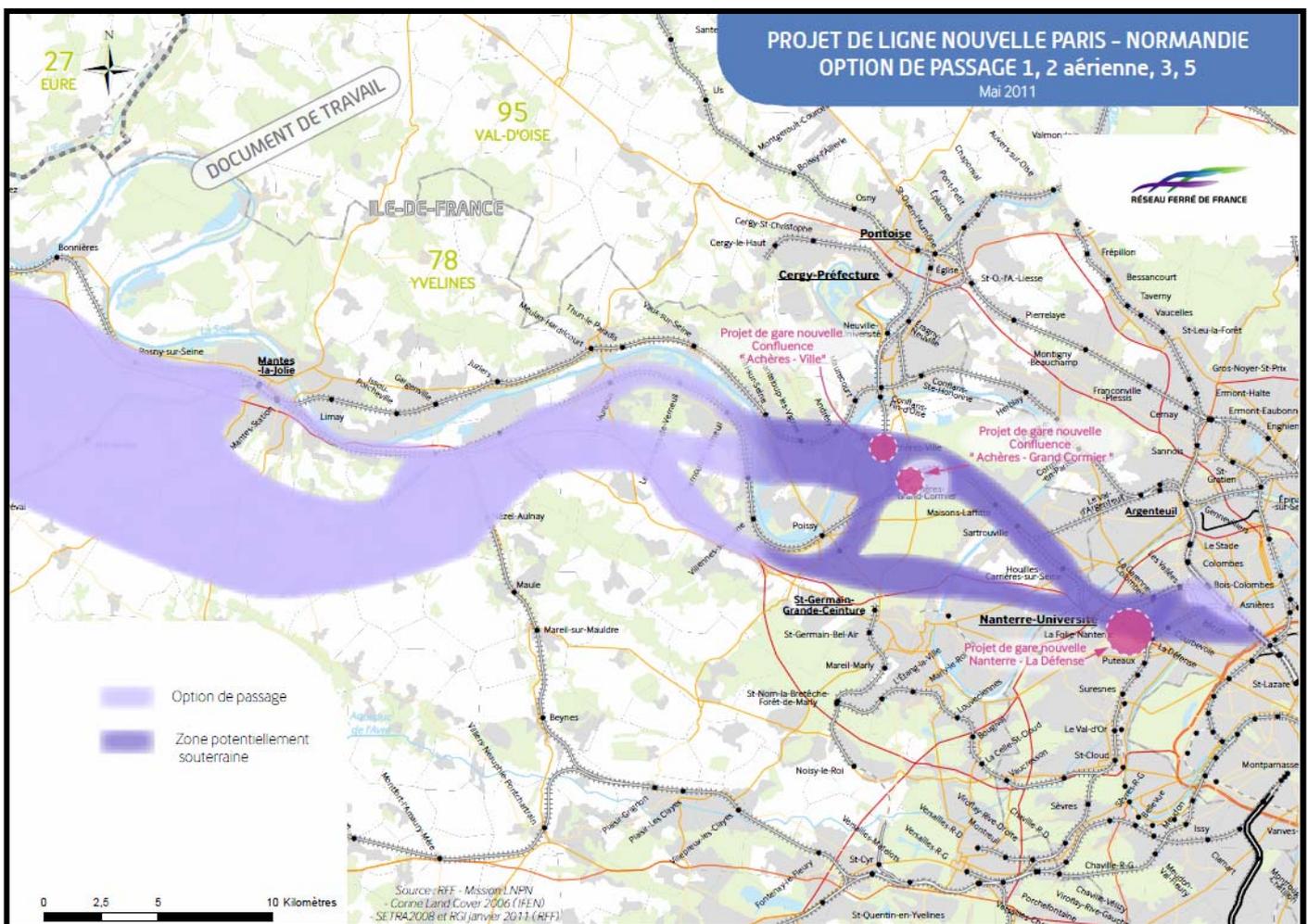
La Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) est un projet de construction d'une ligne de transport ferroviaire rapide afin de relier Paris au Havre par Mantes et Rouen.

Réseau Ferré de France (RFF) en assure la maîtrise d'ouvrage.

Le débat public s'est tenu entre octobre 2011 et février 2012.

La création de cette ligne nouvelle permettrait de **dégager des capacités sur les lignes existantes** et d'**optimiser leur fonctionnement** grâce à la séparation des trains rapides et ceux de desserte locale.

La première et principale conséquence pour les Yvelines serait **une opportunité d'amélioration de la desserte de l'ouest francilien** en interaction avec le projet de prolongement du RER E (Eole).



3 - Les opérations de reconversion du foncier militaire

a) La caserne Pion à Versailles

Cette caserne est située dans la continuité du parc du château de Versailles et du site classé de la plaine de Versailles. Elle jouxte la commune de Saint-Cyr-l'École.

La surface mobilisée pour le projet est de **2 300 ha**.

Une convention entre la Ville de Versailles et l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY) a été signée pour déterminer les conditions d'achat du foncier.

L'objectif de la commune de Versailles est notamment de **réaliser un éco-quartier comprenant des logements qui intégreront les critères du développement durable.**

L'acte de cession de l'État à l'EPFY a été signé en décembre 2011 pour une valeur de **5 millions d'euros**, déduction faite de la dépollution et de la démolition qui sont à la charge de l'acquéreur (frais estimés à 6 millions d'euros).



Signature de l'acte de vente de la caserne Pion, le 16 décembre 2011 entre Claude Bertolino, Directrice générale de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et Jean-François Stoll, Directeur départemental des Finances Publiques en présence du Préfet des Yvelines, de François de Mazières, maire de Versailles et d'Alain Schmitz, Président du conseil général des Yvelines.

Crédit photo : Mairie de Versailles

b) Satory Est à Versailles

Sur la partie Est du plateau de Satory, à Versailles (quartier Fesch, caserne Delpal, et terrain dit «serment de Koufra», l'Etat et la ville de Versailles sont convenus que les différentes emprises doivent être intégrées dans une réflexion globale sur un projet d'aménagement urbain.

Dans ce cadre, une étude, cofinancée par l'Etat et la ville, a été confiée à l'urbaniste catalan Joan Busquets. Les résultats de cette étude seront connus prochainement et permettront aux partenaires de définir conjointement **un programme d'aménagement et de rénovation comprenant notamment des logements pour les étudiants et pour les gendarmes et leurs familles.**

c) La caserne Renard à Saint-Cyr-l'École

Située au centre de la commune, en limite de la Plaine de Versailles, ce site n'est pas desservi par les grands axes routiers mais se situe à proximité de l'A12, et de la RD7.

Sa desserte principale se fait par l'avenue Charles de Gaulle qui constitue sa limite sud.

La surface de terrain est de **25 hectares dont 56 000 m² de bâtiments existants qui ont été désamiantés et démolis**. En effet, le sol a nécessité une dépollution liée à l'activité pyrotechnique et à la présence de mâchefer. Celle-ci a été réalisée durant l'été 2011.

Une convention a été signée entre la commune et l'agence foncière et technique de la région parisienne. Le programme prévoit **1 400 logements dont près de 16 % de logements sociaux et 29 000 m² d'activités essentiellement tertiaires**, dont certaines données – notamment financières doivent encore être précisées.

En liaison avec les partenaires locaux concernés, l'Etat travaille aussi à l'aménagement et à la restructuration d'autres terrains militaires.

4 - Une gestion raisonnée des espaces agricoles et naturels

a) L'agriculture en milieu péri-urbain

Les Yvelines sont aussi un département agricole, naturel et forestier de grande importance.

Deuxième département agricole d'Ile-de-France (après celui de Seine-et-Marne), les Yvelines comptent un peu moins de **1 000 exploitations agricoles** et près de 2 000 actifs.

L'État soutient le renouvellement agricole au travers de **la politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs**.

L'année 2011 marque une augmentation des installations

10 jeunes agriculteurs se sont installés alors que l'on recensait en moyenne 7 installations par an depuis 2000.

Le montant total des dotations à l'installation s'élève à 130 400 €

L'aide au titre des prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs est de 48 642 € (représentant un montant total de prêts de 1 017 984 €). Si l'installation en grandes cultures reste fortement majoritaire, on note une tendance accrue vers la diversification des productions.



Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, le nombre d'exploitations agricoles déclarant leurs terres **s'est stabilisé** (789 déclarations de surfaces dont 80 éleveurs) pour une surface de **88 000 hectares**.

La surface moyenne des exploitations s'élève à **111 hectares**.

573 exploitants ont télé-déclarés, soit 278 de plus qu'en 2010.

Avec un taux de 72,6% de dossiers télé-déclarés, le département des Yvelines a largement dépassé la moyenne nationale qui s'établit à 50 %.

Ce bon résultat résulte du plan de communication et d'actions mis en place par la direction départementale des territoires en coopération avec les organisations professionnelles agricoles.

Les **789 dossiers PAC déposés** ont fait l'objet d'une instruction permettant le **paiement de l'avance des aides PAC** découplées à la mi-octobre **pour la quasi-totalité des dossiers et du solde le 1er décembre 2011**.

Concernant les aides du second pilier de la PAC, dédié au développement rural, la direction départementale des territoires a instruit **64 dossiers** (9 dossiers de la programmation 2000-2006 et 55 de la programmation 2007-2013) pour un montant total à engager en 2011 de **1 052 353 €**



Par ailleurs, l'instruction des dossiers LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) des deux **Grouperments d'Action Locale** (GAL) sélectionnés en 2008 se poursuit.



La Plaine de Versailles

Ainsi, le **GAL de la Plaine de Versailles** (porté par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets), soutient de nombreux projets comme l'étude et la promotion de l'huile de colza en tant que combustible, le développement de "la farine de la plaine de Versailles" ou encore l'étude pour un projet d'avenir sur le site de Grignon.



L'agriculture en Seine Aval

De même, le **GAL Seine Aval** (porté par l'Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval), a mené des projets sur le maraîchage biologique dispensé au sein des jardins familiaux, la mise en œuvre d'un verger pédagogique et l'installation d'une exploitation d'agriculture biologique aux Mureaux qui approvisionnerait les cantines scolaires.

La campagne 2011 a été marquée par des conditions climatiques difficiles.

Le printemps a été sec et chaud, et l'été frais et humide, avec des vents persistants aggravant les dégâts sur les cultures. Dans ces conditions, les parcelles en sols superficiels et non irrigués ont particulièrement souffert tandis que celles en terres profondes ou irriguées ont mieux résisté.

La moisson s'est caractérisée par la grande hétérogénéité des rendements et l'avancement de la récolte de deux à trois semaines pour les grandes cultures.

De même, la sécheresse a entraîné un **déficit fourrager très important dans certains départements** fragilisant les filières d'élevage. La procédure d'indemnisation a dû être déclenchée dans certains cas, au titre des calamités agricoles. **Les exploitations yvelinoises ont en partie été touchées par ce phénomène climatique.**

En Ile-de-France, les éleveurs n'ont pas été confrontés à une situation aussi précaire que les éleveurs des zones spécialisées en élevage.

Sous l'égide de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ile-de-France (FDSEAIF), la Chambre d'Agriculture d'Ile de France et les Jeunes Agriculteurs d'Ile de France (JAIDF), **les départements d'Ile-de-France se sont fortement mobilisés**, dès le mois de juin, dans l'effort de solidarité nationale organisée **pour acheminer de la paille vers les élevages les plus en difficulté.**

Les agriculteurs des Yvelines ont répondu favorablement à la demande de la Haute-Vienne, à hauteur de **13 000 tonnes**.

Lors de cette opération «solidarité paille», la gratuité du péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines a été assurée pour le transport routier de fourrage.

b) La définition du juste équilibre entre urbanisation et ruralité

Au sein de l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay, la création d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière est inscrite dans la loi sur le Grand Paris avec le maintien d'au moins 2 300 ha agricoles.

Suite à l'appel d'offre émis par l'Établissement Public Paris Saclay (EPPS), la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) a réalisé une étude technique permettant de définir précisément les surfaces agricoles à préserver.

Un groupe de travail, constitué des représentants des services de l'Etat, s'est réuni périodiquement afin de produire un avant-projet de délimitation de périmètre qui s'appuie sur l'étude de diagnostic des activités agricoles menée par la SAFER.



Le conseil d'administration de l'EPPS du 6 juillet 2011 a adopté à l'unanimité un périmètre de délimitation de la zone agricole protégée de 2 383 hectares au total dont 2 326 hectares dans le périmètre de l'OIN.

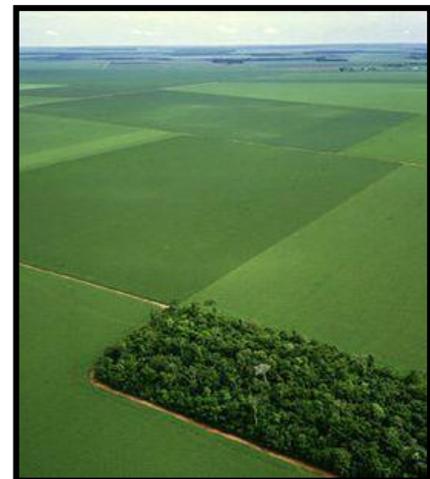
Ce périmètre est le résultat de très nombreux entretiens préalables avec la profession agricole, les élus des collectivités locales concernés et les associations.

Il faut souligner que les zones situées hors du périmètre de protection ne seront urbanisées que partiellement. Une large partie sera en effet affectée à la gestion de l'eau, aux zones humides, aux parcs et aux infrastructures de transports et d'importantes surfaces hors du périmètre de protection resteront durablement agricoles.

L'objectif de l'Etat est d'éviter l'étalement urbain et de protéger la Surface Agricole Utile.

Les Yvelines comportent une **surface agricole utilisée (SAU) de 89 136 ha**, ce qui représente **43% de la surface agricole de l'Ile-de-France Ouest**.

Alors même que l'activité agricole joue un rôle structurant, **la pérennité des exploitations est fragilisée** par des facteurs de déstabilisation liés à la péri-urbanité, notamment la forte pression foncière.



La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a introduit de nouvelles dispositions relatives à la consommation des espaces agricoles.

Elle instaure notamment dans chaque département **une commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)**. La commission doit être consultée sur toute élaboration ou révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), d'un plan local d'urbanisme (PLU) hors SCoT approuvé, ou d'une carte communale ayant pour conséquence une réduction des zones agricoles.

Elle peut également s'auto-saisir ou être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles.

Elle délivre des avis consultatifs qui permettent d'éclairer les rédacteurs des documents d'urbanisme.

Dans les Yvelines, la CDCEA s'est réunie à deux reprises au cours du dernier trimestre 2011.

En raison de l'organisation du territoire (présence d'espaces forestiers, d'espaces délaissés non entretenus à proximité des zones urbanisées et forte concentration d'axes routiers), **mais aussi d'une forte tradition, la chasse est une activité nécessaire pour la régulation des espèces**, qui fait partie de l'identité des Yvelines.



La chasse est une forte tradition dans le département.

Dans ce domaine, l'Etat remplit **cinq missions** :

- déterminer des niveaux de populations animales acceptés par tous
- rechercher l'équilibre biologique
- diminuer les dégâts aux cultures et en forêt
- organiser l'activité de chasse sur des territoires soumis à une fréquentation
- répondre à une attente sociétale de plus en plus forte en terme d'activités de détente, de sport et de loisirs

Une étroite collaboration assurée par le préfet entre les services de la direction départementale des territoires avec l'Office National des Forêts, la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne du Val d'Oise et des Yvelines, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île de France et les acteurs locaux a permis de mettre en oeuvre **des bonnes pratiques de gestion**.

Ainsi, près de **800 plans de chasse ont été validés** par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, dont le **plan de chasse «grand gibier»** et le **plan départemental de gestion du sanglier**.



Installation du comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet le 23 mai 2011 à la sous-préfecture de Rambouillet, en présence du préfet, de Gérard Larcher, sénateur maire de Rambouillet et du sous-préfet de Rambouillet.

Les forêts des Yvelines couvrent plus de **68 000 hectares, soit environ 30 % de la surface totale** du département : ce qui en fait le département le plus boisé d'Île-de-France.

Parmi elles, on compte **26 000 hectares de forêts domaniales, 3 000 hectares de forêts régionales et 1 300 hectares de forêts départementales** gérées par l'Office national des forêts. 14 550 hectares en Forêt de Rambouillet sont classés en forêt de protection depuis 2009.

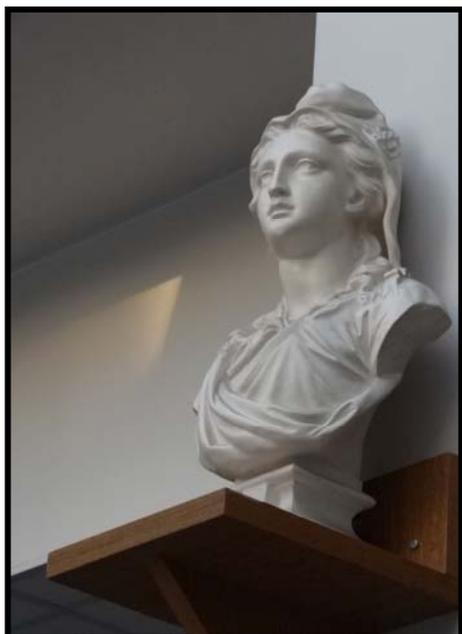
L'Office National des Forêts a mis l'accent sur le renforcement de la consultation à travers la réunion systématique des comités de gestion patrimoniale des forêts domaniales.

c) La préservation de la qualité des cours d'eau

11 stations d'épurations des Yvelines étaient visées par un contentieux européen pour non-conformité aux exigences de la directive sur les eaux résiduaires urbaines, dont la station de Versailles.

En 2011, le **préfet des Yvelines a accentué le suivi des projets de mise aux normes des stations en cause**. Le service de la police de l'eau de la DDT des Yvelines a ainsi mis en place des comités de pilotage et des procédures administratives. Des mises en demeure ont été engagées à l'encontre des maîtres d'ouvrage de stations dont les travaux de mise aux normes n'étaient pas encore lancés.

A la fin de l'année 2011, suite à ce suivi renforcé, les 11 stations des Yvelines ont pu être sorties de la liste nationale concernée par le contentieux communautaire.



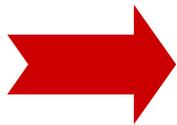
Le buste de la Marianne
situé dans le hall d'accueil du public
à la préfecture de Versailles, bâtiment Europe



Première présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines, devant la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 28 avril 2011

Partie 5

Proposer un meilleur service



5) Proposer un meilleur service

1 – Pour mieux répondre aux attentes des usagers

a) La Réforme de l'Administration territoriale de l'État



La réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) a pour objectif un approfondissement de l'interministérialité par la réduction du nombre de directions.

Cette réforme permet une lisibilité accrue de l'organisation administrative de l'État, un meilleur service rendu aux citoyens, une plus grande efficacité et une amélioration des tâches pour les agents.

Elle a conduit, dès 2010, à la création de nouvelles directions interministérielles départementales et régionales : la direction départementale des territoires (DDT), la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Cette réforme s'est achevée le 13 juillet 2011 par la **fusion des services du Trésor Public et de la direction des Services Fiscaux au sein d'une nouvelle direction départementale des Finances Publiques (DDFiP).**

b) La mutualisation des moyens et des fonctions support

La réforme s'est accompagnée d'une **plus large mutualisation des moyens entre les services**. Celle-ci a, par exemple, pris corps dès 2010 à travers **l'élaboration d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) départemental**, dans lequel le préfet décline la nouvelle politique immobilière départementale de l'État : réduction du nombre de sites, optimisation des surfaces et des coûts.

La mutualisation des moyens immobiliers s'est poursuivie en 2011 par **la création d'un programme budgétaire unique** pour les dépenses immobilières courantes (loyers, charges, fluides) **des nouvelles directions départementales et unités territoriales des directions régionales.**

Le préfet a également été chargé d'arrêter en 2011 **un schéma départemental organisant la mutualisation des moyens entre services de l'État**. Ce schéma interministériel a pour objectif de générer des économies de moyens et d'améliorer la qualité de service interne dans les domaines suivants :

- la logistique : gestion et entretien du parc automobile – reprographie – navette courrier - standard
- les achats
- les ressources humaines : action sociale, accompagnement des agents et formation
- la communication : la création en préfecture d'un service départemental de communication interministérielle sous l'autorité du Préfet permet de renforcer la cohérence de l'expression de l'État dans le département.

Une gestion mutualisée des archives

La direction des archives départementales s'implique dans l'accompagnement des services de l'État pour optimiser la gestion de leurs archives. Ainsi, les Archives départementales ont pris en charge, en 2011, **840 mètres linéaires des services de l'État**, dont 322 ml d'archives définitives provenant des seuls services préfectoraux et des trois directions départementales interministérielles. Ces archives définitives viennent s'agréger aux collections historiques conservées selon des normes techniques exigeantes.

Une fois classées et inventoriées, sous réserve des dispositions légales de communicabilité, elles deviendront accessibles au public (en salle de lecture, voire pour partie, en ligne).

c) L'amélioration des conditions d'accueil du public et de délivrance des titres

Face à l'affluence croissante du public aux guichets de la préfecture et des sous-préfectures, **des mesures nouvelles ont été prises pour maintenir un bon niveau de service** :

- la création d'un pré-accueil pour vérifier la complétude des dossiers avant enregistrement,
- l'ouverture d'un guichet «remise de titres»,
- les définitions de nouvelles procédures et méthodes de travail en «arrière guichet».



Le hall de la préfecture a été réorganisé de façon à permettre un accueil plus fonctionnel et plus lisible. Les premières enquêtes de satisfaction des publics, conduites en juin et décembre 2011, attestent que cet effort a porté ses fruits, notamment en matière d'accueil des étrangers.

Pour aller plus loin dans l'amélioration de l'accueil du public, un projet de restructuration de l'ensemble du hall a été mis à l'étude. Le traitement des appels au téléphone et des réponses aux courriers est en amélioration constante.

La demande de titres d'identité et de passeports a connu une nette progression en 2011 par rapport à l'année 2010.

Et, malgré l'affluence, **les délais de traitement des demandes de titres de séjour** sont en nette amélioration. **L'objectif d'un délai de 2 mois est en passe d'être atteint.**

Bilan 2011 de la délivrance des titres (comparaison avec 2010)

Production cartes nationales d'identité (CNI)	129 910 (+ 7%)
Production passeport	94 662 (+ 12%)
Fréquentation quotidienne moyenne des guichets «accueil des étrangers»	347 (+ 13%)

Pour les usagers qui réalisent une démarche pour un certificat d'immatriculation ou un permis de conduire, la préfecture propose **deux modalités** :

- un accueil sur place de 8h45 à 15h45 (mise à la disposition des usagers de fiches explicatives pour constituer les dossiers dans le hall)
- un traitement postal
- un traitement par le site internet de la préfecture

Quant aux professionnels (auto-écoles, garages agréés), ils bénéficient de rendez-vous personnalisés.

Le référentiel Marianne

Il définit une démarche qualité dont l'objectif est l'amélioration du service rendu à l'usager dans sa dimension «accueil», tant en matière d'accueil physique (diminution des délais d'attente, informations et orientation mieux adaptées aux demandes...) qu'en matière de réduction des délais de traitement des courriers et courriels.

La Préfecture et les trois sous-préfectures du département se sont engagées dans cette démarche depuis mai 2011.

*Les premières enquêtes de satisfaction conduites auprès des usagers révèlent que **les améliorations sont déjà perceptibles**. Les usagers interrogés soulignent notamment **des informations plus accessibles et plus claires, une meilleure orientation** au regard des demandes, **une accessibilité améliorée** pour les personnes à mobilité réduite, **un traitement plus rapide des courriels**.*

Le site internet de la préfecture www.yvelines.gouv.fr a été réorganisé pour **une meilleure lisibilité des démarches à suivre**, notamment pour la constitution des dossiers pour l'accueil des étrangers.

En 2011, les services de délivrance des titres de la préfecture et des sous-préfectures ont défini également une stratégie commune de lutte contre la fraude.

Des référents «lutte contre la fraude» ont été désignés dans chaque service.

Des formations à la fraude documentaire et à la fraude identitaire ont été organisées au profit des agents chargés de la délivrance des titres.

Par ailleurs, des réunions de sensibilisation aux faux documents et à l'action des réseaux de contrefaçon ont été organisées au bénéfice des agents des mairies équipées de stations biométriques afin d'échanger les bonnes pratiques.

Enfin, la coopération entre les membres du Comité Département Anti-Fraude (CODAF) a été développée.

Les services préfectoraux sont ainsi régulièrement sollicités par les organismes sociaux du département pour vérifier l'authenticité des titres présentés par les allocataires ou obtenir des informations spécifiques contenues dans les dossiers.

d) La réforme du droit des étrangers

La loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et à la nationalité a introduit **des modifications** en matière de droit au séjour et d'éloignement des étrangers en situation irrégulière.

Elle traite, par ailleurs, **des conditions de naturalisation**. En ce domaine, les objectifs de la réforme qui s'appliquent depuis le 1er janvier 2012, s'articulent autour des axes suivants:

- **élever le niveau de connaissance de la langue française attesté par la délivrance d'un document certifié par un organisme agréé**
- **vérifier les connaissances des postulants sur l'histoire et la culture française et les valeurs de la République**
- **signature d'une «charte des droits et devoirs du citoyen français»**



Cérémonie de remise de décrets de naturalisation en préfecture le 2 décembre 2011.

A l'occasion des **29 cérémonies d'accueil des nouveaux citoyens** qui se sont tenues en 2011, **2 879 personnes ont reçu officiellement** la nationalité française, dont 2 502 par décret et 377 par mariage.

e) Le soutien aux associations

Organisé par la direction départementale de la cohésion sociale **le 30 juin 2011** à l'internat d'excellence de Marly le Roi, cet événement a accueilli environ **200 participants**. Il a permis de **mettre en valeur tant le dynamisme et la vitalité de la vie associative** dans le département que le travail des acteurs, bénévoles et salariés qui reçoivent le soutien de l'Etat.

Après une présentation du panorama de la vie associative dans les Yvelines, ces assises ont donné lieu à des débats sur des thèmes tels que «les associations, les collectivités, l'État : quel partenariat ? » ou «la cohésion sociale: quels enjeux ? ».



Forum des associations

Les actes de ces Assises sont accessibles sur le site Internet de la Préfecture en consultant le lien suivant : www.yvelines.gouv.fr/sections/vos_demarches/vie_associative .

**Le réseau associatif yvelinois mobilise près de 180 000 bénévoles.
2 600 associations emploient 27 000 salariés.**

2 – Pour accompagner les collectivités locales

a) L'intercommunalité

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été élaboré dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 qui prévoit notamment **la couverture intégrale du territoire par des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, l'accroissement de la solidarité financière et la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.**

Le département des Yvelines affichait un retard conséquent, par rapport à la situation nationale et à celle de l'Ile-de-France, **puisqu'il restait à intégrer 115 communes isolées sur 262.** Seulement 56% des communes du département étaient regroupées dans un établissement public de coopération intercommunal contre 75% en Ile-de-France et 89% pour la France Métropolitaine.

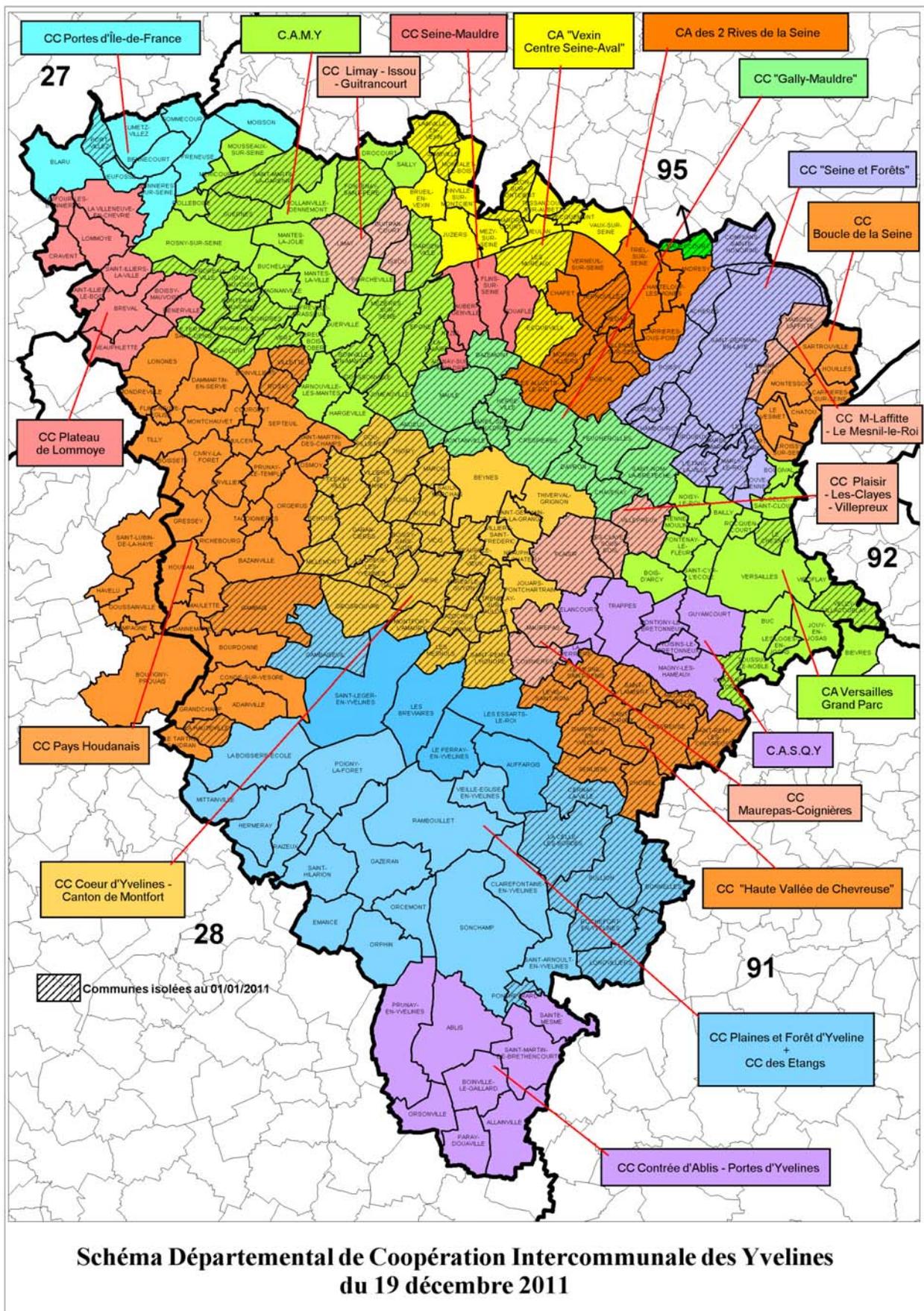
Le Préfet et les membres du corps préfectoral ont conduit **un large processus de concertation** avec les élus locaux, l'Union des Maires des Yvelines, l'ensemble des parlementaires du département, ainsi qu'avec le Président du Conseil Général pour préparer l'élaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Après le vote favorable des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) sur ce projet, dans sa séance du 8 décembre 2011, le préfet des Yvelines a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines le 19 décembre 2011.

La concertation et le dialogue se poursuivent pour apporter les ajustements nécessaires et élaborer les prochaines étapes de la mise en œuvre du schéma notamment avant le 1^{er} janvier 2013 et ainsi toujours mieux prendre en compte les projets portés par les élus pour leur population.



La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le jeudi 08 décembre 2011 sous la présidence du préfet, et avec comme rapporteur M. Jean-Yves BOUHOURD, maire de l'Etang la Ville.



b) Le recensement et la sensibilisation sur les emprunts à risque des collectivités locales



Depuis la crise financière de 2008, les conditions de financement des collectivités publiques par l'emprunt se sont dégradées en raison notamment de la hausse des taux des emprunts structurés. La crise économique et financière a également mis au jour les risques financiers pris par certaines collectivités en souscrivant des emprunts complexes.

En mars 2011, le ministère de l'Intérieur a souhaité **qu'une attention particulière soit portée à l'évolution et à la composition de l'encours de la dette des collectivités** et qu'une vérification systématique de la présence et de la cohérence de la nouvelle annexe concernant l'état de la dette dans les budgets primitifs 2011 soit effectuée.

Dans ce cadre, les services de la préfecture ont effectué **un travail de recensement des collectivités présentant des emprunts à risque.**

Le suivi efficace des emprunts nécessite une action concertée au niveau local. C'est pourquoi, la circulaire interministérielle de mars 2012 préconise la création, dans chaque département, **d'une cellule de suivi de la dette locale.**

Cette cellule, composée du Préfet, du directeur départemental des finances publiques, du directeur de la Banque de France et des sous-préfets d'arrondissement, a été **installée le 16 mai 2012.**

c) L'aide et le conseil apportés aux collectivités en matière financière et fiscale

Les services de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) sont mobilisés pour produire le plus en amont possible les informations nécessaires aux votes des budgets des collectivités locales :

La DDFiP apporte en outre aux collectivités une offre large de conseil sur l'ensemble des thématiques du secteur local : marchés, budget, qualité comptable, analyse financière, etc.

Ainsi, dans la cadre de la mise en œuvre de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) ou de simulations liées à la réforme de l'intercommunalité, **le service fiscalité directe locale a répondu à plus de 600 questions adressées par les collectivités.** Il a, en parallèle, conduit des actions de communication et de pédagogie à l'attention des élus.

L'offre de prestations de la DDFiP comprend également **les évaluations domaniales** demandées par les collectivités (1 700 évaluations en 2011).

S'agissant des aides financières accordées par l'État, 209 dossiers portés par les collectivités ont été subventionnés en 2011 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant total de près de **3,4 millions d'euros.**

Ces subventions visent à accompagner la réalisation de logements sociaux, de locaux scolaires, de travaux de voirie ou encore la mise en sécurité d'équipements sportifs, etc.



d) La poursuite de la centralisation du contrôle de légalité et budgétaire

Mission essentielle des préfets en application de l'article 72 de la Constitution, le contrôle de légalité contribue à garantir la sécurité juridique.



Ce contrôle de légalité et budgétaire des actes des collectivités locales, comme celui du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), est, **depuis le 1^{er} décembre 2010, centralisé à la Préfecture**. Dans ce cadre, **80 000 actes** font, chaque année, l'objet d'un contrôle approfondi.

Le préfet de département est dans ce dispositif, le garant de l'uniformité d'application de la loi sur le territoire de la République. Les sous-préfets demeurent quant à eux les interlocuteurs privilégiés des collectivités de leur arrondissement pour le contrôle comme pour le conseil.

e) Le conseil aux collectivités pour les documents d'urbanisme

La direction départementale des territoires (DDT) apporte son expertise aux 170 communes de moins de 10 000 habitants pour l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'occupation des sols. Elle demeure par ailleurs en charge de l'instruction, pour le compte de l'État, des projets situés en périmètre juridique des deux opérations d'intérêt national (OIN), des dossiers déposés pour le compte de l'État, des ouvrages de production et de distribution d'énergie (postes EDF, centrales solaires au sol, éoliennes). **6 800 dossiers ont été instruits par la DDT à ce titre en 2011.**

La DDT assure également **la liquidation des taxes et redevances d'urbanisme**.

C'est une mission régalienne, représentant **15 à 20 millions d'euros par an** au bénéfice des budgets des communes, du Département (taxe départementale pour les espaces naturels et sensibles et taxe départementale pour le financement du Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement), de la Région, ainsi que de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Les deux lois Grenelle sont entrées en pleine application en 2011.

L'intégration des objectifs du Grenelle dans la planification ainsi que la réforme de l'urbanisme ont nécessité d'accorder une attention particulière à l'information des collectivités.

Par rapport à 2010, **le nombre d'avis à porter sur les plans locaux d'urbanisme (PLU) a sensiblement crû : 11 PLU ont été approuvés**, dont ceux des communes de Versailles, Rambouillet, Guyancourt et Conflans-Sainte-Honorine.

De même, l'activité sur les schémas de cohérence territoriale (SCoT) a été soutenue, avec notamment l'élaboration des SCoT Sud Yvelines et Val de Gally.

Par ailleurs, **18 porter à connaissance** ont été élaborés durant l'année 2011, dont 3 dits «complémentaires» visant à prendre en compte les nouveaux éléments liés au «Grenelle de l'environnement».

Enfin, la DDT a rendu des avis au titre de l'urbanisme sur des dossiers d'installations classées au titre de la protection de l'environnement.

L'outil ADAME

Conçu en 2011, c'est un outil de visualisation des territoires qui se présente sous forme de cartes interactives. Il permet la consultation de plusieurs couches d'informations, classées par thématique. Ainsi, sont disponibles les thèmes suivants : planification, intercommunalité, déplacement, logement, agriculture...

La superposition d'informations sélectionnées permet d'affiner la connaissance des territoires et peut servir de support à une analyse croisée des données d'aménagement.

D'utilisation intuitive et accessible via Internet, ADAME a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement durable.

Opérationnel depuis début 2012, cet outil est mis à la disposition des collectivités territoriales qui en font la demande.

A ce jour, plus du tiers des collectivités des Yvelines se sont inscrites auprès de la DDT afin de bénéficier d'un accès à cet outil.

f) L'organisation des élections cantonales et sénatoriales

La préfecture a aussi organisé au cours de l'année 2011 :

- **les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011** afin d'élire les conseillers généraux des 20 cantons du département qui étaient à renouveler

- **les élections sénatoriales du 25 septembre 2011** afin que les 2 772 grands électeurs élisent les 6 nouveaux sénateurs du département

Le rôle de la préfecture dans l'organisation de ces deux scrutins a été à la fois d'ordre juridique (réception à la préfecture des dépôts de candidature, instructions aux mairies, organisation des diverses commissions contrôlant l'organisation et le déroulement du scrutin, etc.) et d'ordre matériel (envoi des documents électoraux aux électeurs notamment).

g) Les visites communales et les contacts avec les élus

Au cours de l'année 2011, le préfet, attentif aux préoccupations des élus et des habitants du département, a participé à plus d'une centaine de rencontres bilatérales avec des élus et il s'est rendu sur le terrain aussi souvent que possible à la demande des élus.

Ces entretiens lui ont permis de mieux connaître et comprendre les enjeux du département et saisir les attentes des collectivités.

Dans ce même souci de connaissance du territoire, il a privilégié les déplacements de terrain.

Les visites communales et sa participation à de nombreuses instances locales illustrent **son attachement à établir une relation de proximité avec les territoires et leurs élus**, les entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les associations, les bénévoles



Cette attention est relayée par l'ensemble du corps préfectoral, les chefs de services déconcentrés de l'État et leurs collaborateurs, qui doivent être au contact en permanence avec tous les partenaires qui contribuent à la vie du département.

*

ANNEXES

Le corps préfectoral dans les Yvelines



Michel JAU
Préfet des Yvelines



Philippe CASTANET
Sous-préfet
Secrétaire Général



Jean-Marc GALLAND
Sous-préfet
Directeur de Cabinet



Corinne MINOT
Sous-préfète, chargée
de la Politique de la Ville



Philippe COURT
Sous-préfet
de Saint-Germain-en-Laye



Philippe PORTAL
Sous-préfet
de Mantes-la-Jolie

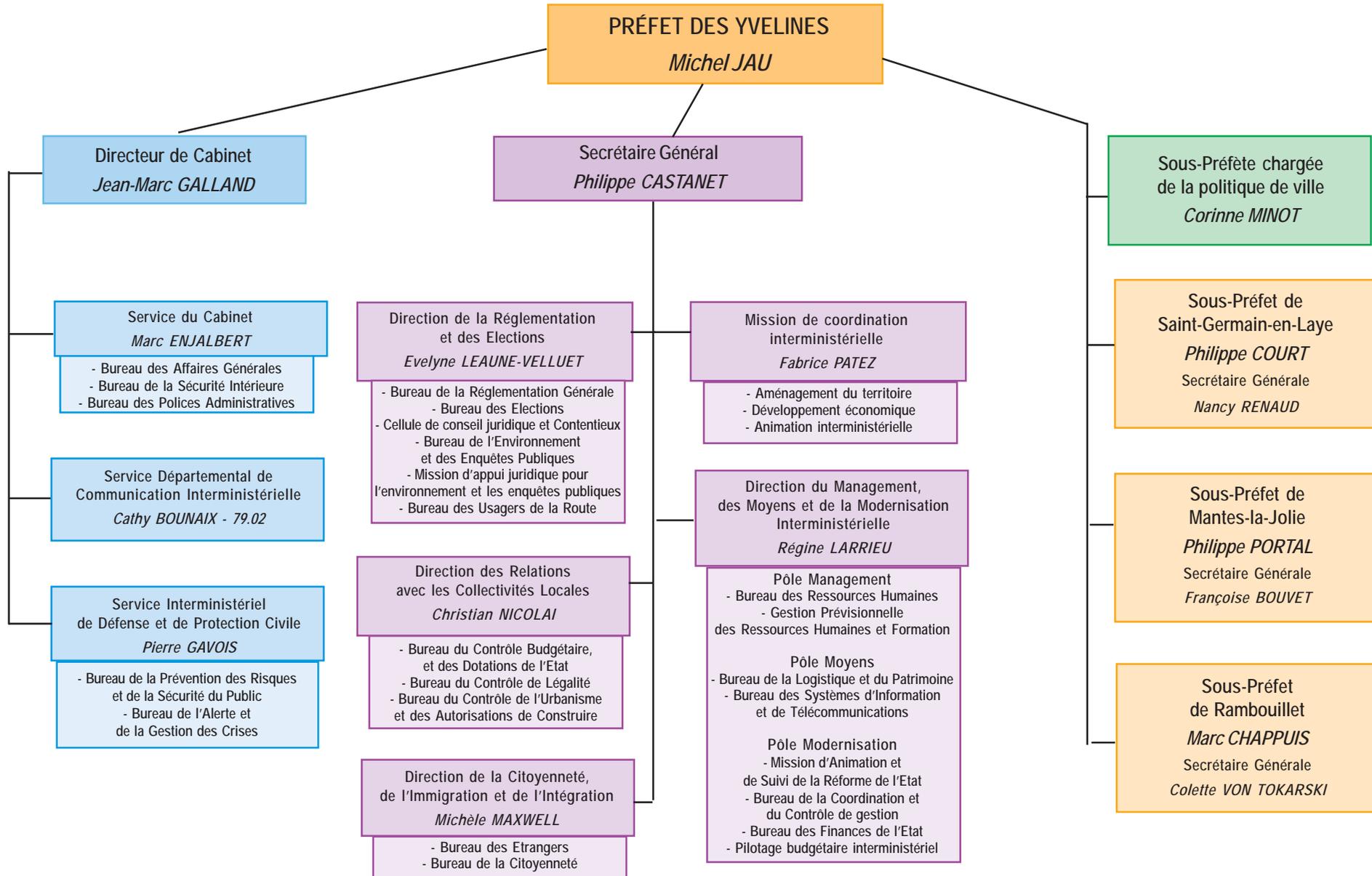


Marc CHAPPUIS
Sous-préfet
de Rambouillet

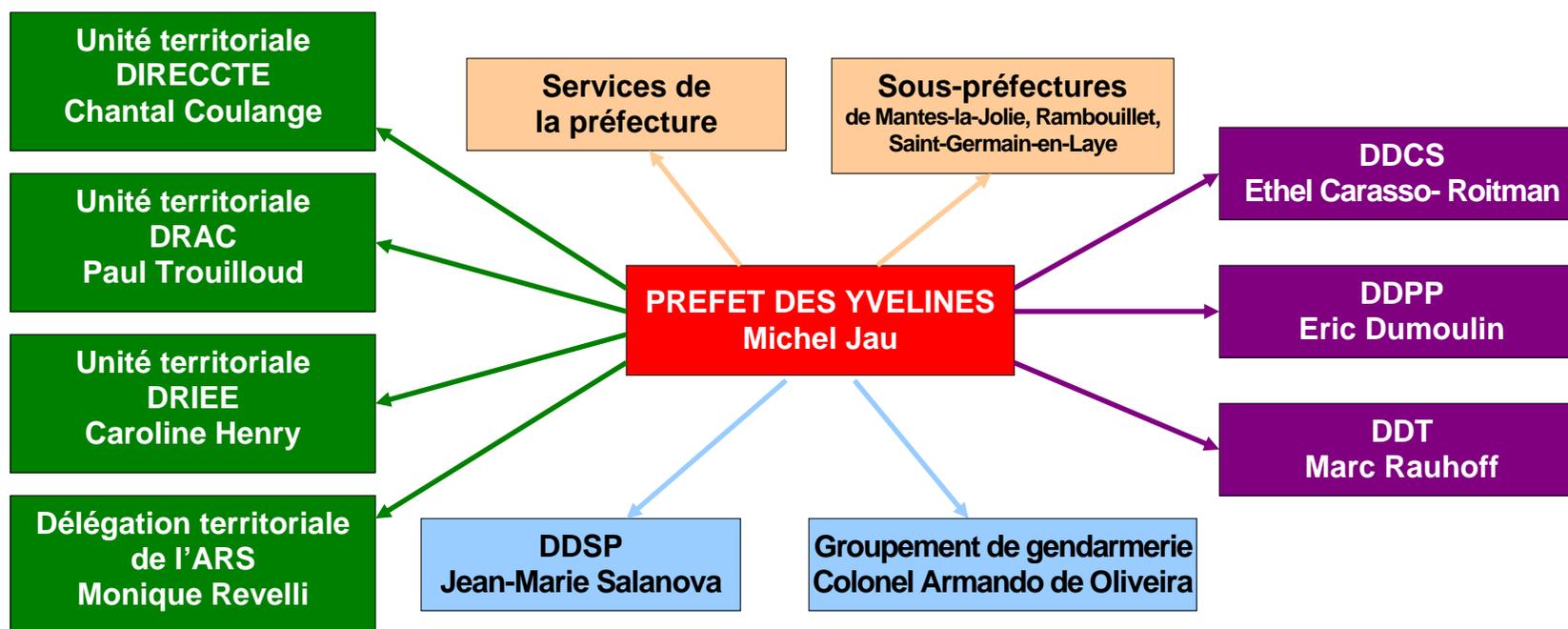
Organigramme de la préfecture des Yvelines



Préfecture des Yvelines - 1 rue Jean Houdon - 78000 Versailles
Tél. : 01.39.48.78.00 - www.yvelines.gouv.fr



Organisation territoriale de l'Etat dans les Yvelines



DDSP : Direction départementale de la sécurité publique – Tél. : 01.39.07.17.17

Groupement de gendarmerie - Tél. : 01.39.67.50.00

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale - Tél. : 01.39.24.24.70

DDPP : Direction départementale de la protection des populations - Tél. : 01.30.84.10.00

DDT : Direction départementale des territoires - Tel. : 01.30.84.30.00 - www.yvelines.equipement.gouv.fr

UT DIRECCTE : Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Tél. : 01.61.37.10.00 <http://www.idf.direccte.gouv.fr/-yvelines-.html>

UT DRAC : Unité territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles – tel. : 01.39.50.49.03 - www.ile-de-france.culture.gouv.fr

UT DRIEE : Unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

Tél. : 01.39.24.82.40 - www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Délégation territoriale ARS : Agence régionale de santé – Tél. : 01.30.97.73.00 - www.sante-iledefrance.fr

AUTRES SERVICES

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) – Jean-François Stoll - Tél. : 01.30.84.62.90

Services départementaux de l'Education Nationale des Yvelines – Jean-Michel Coignard - Tél. : 01.39.23.60.00 - www.ac-versailles.fr

Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ) - Félix Adamczyk - Tél. : 01.39.02.12.30

Délégation militaire départementale (DMD) – Lieutenant colonel Bernard Poupon - Tél. : 01.30.97.54.16

Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) – Patrick Vincent - Tél. : 01.39.50.15.02

Archives départementales - Elisabeth Gautier-Desvaux - Tél. : 01.61.37.36.30 – www.archives.yvelines.fr

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) – Colonel Patrick Sécardin - Tél. : 01.39.20.81.00 – www.sdis78.fr

Pôle emploi – Tél. : 39.49 - Dominique de Gryse - www.pole-emploi.fr

...



www.yvelines.gouv.fr